



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2005-2006

Séance plénière du vendredi 9 décembre 2005 (matin)

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	3
<i>Communications</i>	
<i>Proposition de modifications du statut du personnel des services permanents</i>	3
<i>Proposition de résolution</i>	3
<i>Questions écrites</i>	3
<i>Commissions – Modifications dans leur composition</i>	3
<i>Arrêtés de réallocations</i>	3
<i>Notifications</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	3
<i>Prise en considération</i>	3
<i>Ajustement du budget 2005 du Parlement francophone bruxellois</i>	
<i>Discussion générale</i>	4
(Orateurs: MM. Mohamed Lahlali, Paul Galand)	
<i>Examen des rubriques</i>	7

*Projets de décrets et de règlements contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget 2005
et le budget 2006 de la Commission communautaire française*

<i>Discussion générale conjointe</i>	<i>7</i>
<i>(Orateurs: M. Didier Gosuin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Willem Draps, Mme Véronique Jamoulle, M. André du Bus de Warnaffe, Mmes Dominique Braeckman, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Souad Razzouk, Julie Fiszman, Nathalie Gilson, M. Jacques Simonet)</i>	
<i>Clôture</i>	<i>24</i>
<i>Annexes</i>	<i>25</i>

Présidence de M. Christos Doukeridis, président

La séance plénière est ouverte à 10h30.

*MM. Serge de Patoul et Stéphane de Lobkowitz
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 25 novembre 2005
est déposé sur le Bureau)*

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le Président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Magda De Galan, pour raison de santé,
- M. François Roelants du Vivier.

COMMUNICATIONS

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS

M. le Président.- Le Bureau du Parlement francophone bruxellois a déposé une proposition de modifications du statut du personnel des services permanents adopté en séance plénière le 7 novembre 2003.

Il sera statué sur le sort de cette proposition au moment de l'approbation de l'ordre du jour.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le Président.- Mmes Céline Fremault, Fatiha Saïdi, Nathalie Gilson et Dominique Braeckman ont déposé une proposition de résolution relative à la lutte contre les violences conjugales et familiales.

Elle vous sera distribuée dans les prochains jours.

QUESTIONS ÉCRITES

M. le Président.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Jacques Simonet à M. Benoît Cerexhe, Mmes Evelyne Huytebroeck, Françoise Dupuis et M. Emir Kir;
- M. Didier Gosuin à Mme Evelyne Huytebroeck;
- Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe.

COMMISSIONS

Modifications dans leur composition

M. le Président.- Mme Anne-Sylvie Mouzon, présidente du groupe PS, m'informe de changements intervenus dans la composition de la commission de la Santé.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

Une nouvelle liste relative à la composition des commissions vous sera adressée.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATIONS

M. le Président.- Par courrier du 2 décembre 2005, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, deux arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

NOTIFICATIONS

M. le Président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

ORDRE DU JOUR

M. le Président.- Au cours de sa réunion du 2 décembre 2005, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 9 décembre 2005.

A la demande de Mme Céline Fremault, la prise en considération de la proposition de résolution relative à la lutte contre les violences conjugales et familiales est reportée à la prochaine séance.

Je vous propose d'ajouter à notre ordre du jour l'examen et le vote de l'ajustement du budget 2005 du Parlement francophone bruxellois. Il est passé en commission spéciale du Budget et du Compte ce lundi 5 décembre.

Je vous informe que la question écrite de Mme Caroline Persoons, devenue question orale, conformément à l'article 87.4 du Règlement, a reçu une réponse écrite et est dès lors retirée de l'ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

PRISE EN CONSIDERATION

M. le Président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de modifications du statut du personnel des services permanents adopté en séance plénière le 7 novembre 2003, déposée par M. Christos Doukeridis, Mmes Magda De Galan, Martine Payfa, MM. Mahfoudh Romdhani, Serge de Patoul, Stéphane de Lobkowitz, Rachid Madrane, Vincent De Wolf et Mme Isabelle Emmerly [51 (2005-2006) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

La proposition est envoyée à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

AJUSTEMENT DU BUDGET 2005 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Discussion générale

M. le Président.- L'ordre du jour appelle la discussion sur l'ajustement du budget 2005 du Parlement francophone bruxellois.

La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Mohamed Lahlali, pour son rapport oral.

M. Mohamed Lahlali (PS).- En application des articles 37 et 94 du Règlement du Parlement francophone bruxellois, la commission spéciale du Budget et du Compte s'est réunie le 5 décembre 2005. Elle a examiné, sur la proposition du Bureau, l'ajustement du budget 2005 du Parlement francophone bruxellois qu'elle soumet à votre approbation.

Une première commissaire signale que l'analyse de l'ajustement laisse présager les futures discussions sur certains points du budget 2006.

A propos de l'ajustement 2005, la même commissaire constate que la rubrique "Personnel" ne comporte aucune modification, puisqu'elle avait connu en 2004 une augmentation de l'ordre de 12,1%.

La rubrique "Abonnement" n'est pas modifiée.

La rubrique "Bâtiment" augmente de 2% après avoir diminué de 10% en 2004-2005.

La rubrique "Fournitures et frais d'administration" avait diminué de 9% en 2004-2005 et l'ajustement porte sur une augmentation de 41%.

La rubrique "Relations publiques et internationales" continue de diminuer : 13% à l'initial 2005 et encore 9% à l'ajustement.

La rubrique "Initiatives culturelles et sociales" ne connaît pas de modification.

Le montant de la rubrique "Fonctionnement - Assemblée et commissions" diminue de 16%.

La rubrique "Aide aux groupes" ne connaît pas de modification, de même que les rubriques J à Q.

Quant à la rubrique "Gestion du futur bâtiment", elle avait augmenté de 41% à l'initial 2005 et augmente encore de 40% à l'ajustement 2005.

Revenant sur les rubriques "Fournitures et frais d'administration" et "Gestion du futur bâtiment", la commission s'interroge sur leur sévère augmentation et aborde la problématique des parkings souterrains de la Commission communautaire française, qu'il conviendrait de céder au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, celui-ci disposant des moyens de les financer. Elle signale enfin que les remarques formulées à l'égard de l'ajustement 2005 sont dictées par la connaissance du projet de

budget 2006, non encore approuvé par le Bureau. Sur un plan politique, elle constate un problème réel de gestion du personnel, même si la rubrique ne connaît pas de variation. Des décisions devront être prises et celles-ci auront un impact sur la dotation.

Enfin, le total de l'ajustement du budget 2005 diminue de 0,25%. La même commissaire annonce qu'à l'examen du projet de budget 2006, elle demandera des précisions sur les recettes. Les documents soumis à la commission ne contiennent aucune information, ce qui laisse le choix entre deux impressions : soit c'est le Bureau qui impose sa dotation au gouvernement, soit c'est l'inverse.

Un deuxième commissaire constate que la rubrique "Fournitures et frais d'administration" passe de 142.134,87 € aux comptes 2004 à 272.500 € à l'ajustement 2005. La justification proposée fait référence à la "saga" du changement d'appellation de l'Assemblée qui s'avère très coûteuse. Son évaluation a été pour le moins imprécise. Il mentionne la croissance exponentielle des frais de téléphonie. Qu'en est-il ?

Un troisième commissaire rejoint les préoccupations des deux commissaires précédents en ce qui concerne les "Fournitures et frais d'administration" ainsi que la "Gestion du futur bâtiment". Il s'interroge enfin sur la rubrique "Inscriptions à colloques". De quels colloques s'agit-il ?

M. le Greffier déclare qu'il n'y a pas de modification des recettes puisqu'il s'agit de la dotation de début d'année qui est préservée ainsi que de recettes propres qui résultent des placements financiers. Le document original du budget initial 2005 indique les montants valables. Aucune modification ne doit y être apportée.

Pour le surplus, il relativise certaines augmentations pointées par les commissaires. 400% d'augmentation, quand on parle de 2.000 €, c'est à la fois beaucoup et très peu par rapport à quelques pourcents quand il s'agit de 1.521.033 € de frais de personnel.

A propos des frais de fournitures et d'administration, reprenant le commentaire qui figure en annexe du tableau, M. le Greffier rappelle que les fournitures en papeterie du début de législature étaient prévues au budget 2004. Cette commande n'a pu être effectuée en 2004 puisque M. le Président négociait le changement d'appellation en Parlement francophone bruxellois. La réponse n'est arrivée qu'en 2005. Le cahier des charges et l'appel d'offres ont alors été approuvés par le Bureau pour une commande portant sur une demi-législature.

Forcément en 2005, cette dépense n'avait pas été prévue au budget voté en janvier. Il y a donc à présent un poste en négatif qu'il convient d'ajuster pour l'amener à l'équilibre. Celui-ci est réalisé sur l'ensemble du volume du budget de l'année.

En ce qui concerne les frais de téléphonie, M. le Greffier reconnaît qu'ils constituent un souci majeur puisqu'ils ont doublé depuis 1998, malgré la tentative du Bureau précédent de raccorder le greffe à Irisnet, en pensant réaliser une économie de 20%. Irisnet n'est pas un succès. Pour les données, le greffe est à nouveau client chez Belgacom. Les montants des factures ne cessent d'augmenter et ce, pour diverses raisons. Les liaisons de données se développent et demandent une plus grande capacité, ce qui engendre des surcoûts. Il y a aussi le fait que nombre d'appels de service entre les secrétaires administratifs de commission et les députés se réalisent de postes fixes vers des téléphones portables.

Le budget est passé de 17.000 € en 1998 à 29.000 € en 2004. Cette année-ci, le total sera encore bien plus élevé. Essayer de maîtriser cette rubrique est donc un souci permanent. A cet égard,

le greffe est en conflit avec Mobistar à propos de certaines facturations.

Quant à la rubrique R "Gestion du futur bâtiment", M. le Greffier rappelle qu'il s'agit d'un intitulé qui remonte à la législature au cours de laquelle l'espoir de voir construire le bâtiment était assez réel. Aujourd'hui, il concerne le coût de ce qui existe, et notamment l'éradication de pigeons qui causent des nuisances au voisinage, plus particulièrement aux habitants de la Vieille Halle aux Blés.

En ce qui concerne l'entrée du parking en attente, rien n'est prévu au budget 2006, et il n'y a aucune nouvelle dans ce dossier. M. le Greffier déclare, comme il l'a déjà dit au Bureau, qu'il n'acceptera pas de signer quel que permis de bâtir que ce soit pour une entrée provisoire de ce parking, parce que sa responsabilité civile pourrait être mise en cause, vu le risque réel d'effondrement du bâtiment qui surplombe la future entrée de parking. Des témoins ont d'ailleurs été placés.

La première commissaire rappelle que la Commission communautaire française doit vendre les parkings au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui engendrerait certaines recettes. Il faut évidemment donner un accès à ces parkings au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

S'il apparaît que des risques d'effondrement existent, il conviendrait de les examiner en urgence. Le Bureau doit réagir rapidement. Il ne faudrait pas que cet aspect soit le prétexte pour ne pas vendre les parkings alors que l'on sait que, pendant longtemps, ils ont constitué une monnaie d'échange dans le dossier du futur bâtiment.

M. le Greffier s'engage à relayer cette position au Bureau.

Un quatrième commissaire déclare être du même avis que la première commissaire en ce qui concerne les parkings. La commission n'a pas à se substituer au Bureau du Parlement francophone bruxellois. Il se dit très inquiet de la manière dont sont conduits les dossiers immobiliers au sein du Parlement francophone bruxellois.

Il se dit qu'un acte de transfert de propriété d'une centaine de m² doit encore être signé alors qu'il s'agit d'un acte préalable à toute réflexion urbanistique.

Le commissaire est préoccupé par le fait de l'inauguration des bâtiments de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Il y a une asymétrie, en termes de visibilité, entre la présence des Flamands et celle des francophones. Ces derniers ne doivent, malheureusement, s'en prendre qu'à eux-mêmes.

M. le Greffier signale qu'en ce qui concerne les 100 m² dont question, le problème provient de copropriétaires récalcitrants à signer la procuration devant permettre la vente de cette parcelle. Le dossier a été initié par M. le député Claude Michel et n'a toujours pas abouti parce qu'il manque quelques signatures. Il faut obtenir l'unanimité.

Le quatrième commissaire rappelle que, suivant la nouvelle loi sur la copropriété, l'unanimité n'est plus requise. Il faut 80% des parts de la copropriété.

M. le Greffier précise que le notaire ne les possède pas mais qu'il existe un arrêté d'expropriation.

Le quatrième commissaire ajoute que, si des personnes ont disparu, il existe des procédures de déclaration d'absence qui peuvent être intentées. Si une procédure d'expropriation a été initiée, il ne faut pas attendre la signature de l'autre partie. Le

jugement tient lieu d'acte translatif de propriété (envoi en possession). Le Bureau n'a pas consulté le juriste qui pourrait lui donner la solution pour sortir de ce dossier.

Il constate un manque de volonté d'utiliser tous les moyens légaux nécessaires pour avoir la maîtrise de ce terrain. Il regrette par ailleurs que le budget 2006 ne soit pas présenté dès à présent.

La première commissaire s'interroge quant au nombre de copropriétaires et à la répartition des parts de propriété. Selon M. le Greffier, il manque une dizaine de signatures sur environ 70.

Un cinquième commissaire estime que, devant une situation aussi complexe, il convient d'utiliser la procédure de l'expropriation.

La première commissaire demande qui rémunère le notaire chargé de procéder aux recherches et de rassembler les signatures. M. le Greffier rappelle que c'est le Parlement francophone bruxellois qui paie le notaire.

Selon le quatrième commissaire, il est plus que temps de recourir à la procédure de l'envoi en possession devant le juge de paix. La première commissaire attire l'attention de la commission sur le fait que le Parlement en tant que tel n'a pas la capacité d'expropriation. C'est le gouvernement qui peut agir. Elle demande que le point soit fait rapidement par M. le Président et M. le Greffier auprès du notaire instrumentant.

M. le Greffier aborde les colloques et constate que le montant y consacré est faible. Il s'agit de colloques relatifs aux compétences du Parlement pour lesquels une demande d'inscription lui parvient. En règle générale, il s'agit d'un membre du cabinet de la présidence. Ce sont des frais d'inscription qui ne sont jamais très élevés.

Une sixième commissaire demande ce que recouvre l'ajustement de 2.750 € au poste C4 "Nettoyage, maintenance". En ce qui concerne le poste D5 "Internet", l'augmentation de 13.500 € est-elle liée exclusivement au nouveau site internet ou englobe-t-elle d'autres dépenses ?

Enfin, elle s'interroge quant au montant de -2.500 € d'ajustement au poste E2. Ne faut-il pas lire -25.000 € ?

M. le Greffier souligne que le poste C4 concerne le rafraîchissement du bureau du Président, à cheval sur deux exercices.

A propos d'internet, le document annexe comporte la justification. Il s'agit d'un contrat conclu par le Bureau pour rénover complètement le site du Parlement.

M. le Greffier signale que le tableau détaillé comprenant les différents postes de chaque rubrique ne doit en principe pas figurer au rapport, sauf décision contraire de la commission. Il s'agit d'un document interne du tableau global.

Le cinquième commissaire constate une diminution significative du montant alloué à la rubrique "Relations publiques et internationales". Elle est due notamment au report d'une intervention en faveur de l'a.s.b.l. "27 septembre". S'agit-il d'une opération "turbine" ou le Parlement n'intervient-il plus dans cette a.s.b.l. ?

M. le Président informe la commission que l'a.s.b.l. "27 septembre" qui réunissait des membres du Parlement et du gouvernement, se chargeait d'organiser, dans le cadre des fêtes de la Communauté française, le rallye "Chantons français". Lors de la précédente législature, cette activité a été lancée par le Parlement et soutenue par le gouvernement. Le gouvernement

actuel et la ministre en charge de la Culture ont souhaité pérenniser cette activité en la prenant directement en charge sur son budget. Ils n'ont plus souhaité travailler dans le cadre d'une a.s.b.l. Celle-ci a été dissoute.

L'activité du 27 septembre 2005 a été financée par des montants issus directement du gouvernement. Pour ce qui est de la réception organisée avec celui-ci, il s'agit d'un autre budget. Pour 2005, le Parlement a avancé les fonds nécessaires et le gouvernement va rétrocéder la moitié du montant par des mécanismes propres.

En ce qui concerne le budget "Internet", le Bureau a poursuivi l'objectif de rénover la totalité du site. Le montant de 13.500 € est consacré à celui-ci. Quant au rafraîchissement du bureau du Président, il s'est agi de remplacer la moquette et de repeindre les murs.

Le quatrième commissaire s'étonne de la croissance exceptionnelle des frais de téléphonie. 25.000 € d'ajustement lui paraissent à tout le moins exagérés. M. le Président souligne qu'il s'agit d'un poste que le Bureau essaie de contrôler. Il y a eu un changement d'opérateur dans le but de réaliser des économies mais sans succès.

Les services appellent de plus en plus vers des téléphones portables. A partir de postes fixes, le coût de ces communications est élevé. Très prochainement sera étudiée la possibilité de posséder, au sein des serveurs, des lignes de téléphones portables utilisées à partir de postes fixes.

M. le Greffier ajoute qu'à la fin du mois de novembre 2005, le montant dépensé s'élevait à 37.000 €. Les installations de téléphonie sont louées à la société Tenovis. Il n'y a pas de contrat de maintenance.

Selon le quatrième commissaire, si l'on en croit les chiffres communiqués, le poste "Téléphonie" devrait atteindre un montant d'environ 42.000 € pour l'exercice 2005. Il estime donc que, d'une année à l'autre, les chiffres ont doublé. Il s'agit d'une dérive importante. Les explications apportées ne justifient pas celle-ci. M. le Président rappelle que les lignes de données ont augmenté en nombre et ont été dotées d'une plus grande vitesse de débit. Il se dit conscient qu'il s'agit d'un des postes qui méritent le plus d'attention.

Le cinquième commissaire constate également que le poste "Fournitures et imprimés" connaît également une explosion de son montant. Le président de la commission renvoie à l'explication qui a été donnée supra.

La sixième commissaire déclare ne pas saisir la pertinence des chiffres avancés au poste 13 des "Rémunérations des collaborateurs". M. le Président signale qu'il ne dépense pas tout ce qu'il pourrait dépenser en frais de personnel.

La sixième commissaire demande comment justifier les montants de 430.864 € à l'initial 2005, 180.000 € pour la projection à un an et un ajustement de seulement 50.000 €. M. le Président souligne qu'il s'agit de technique budgétaire. Traditionnellement, le président du Parlement francophone bruxellois dispose de la moitié du montant accordé à la présidence du Parlement de la

Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de l'année 2005, M. le Président n'a pas dépensé ledit montant. Il ne souhaite pas inscrire un montant inférieur qui fasse date. La différence constitue un bas de laine qui servira plus tard pour un déménagement. Il s'agit donc d'une marge de manoeuvre.

Le tableau détaillé qui est soumis aux commissaires est tout à fait correct. Il n'y a pas toujours de corrélation entre la colonne "Budget 2005", d'une part, celle "Projection à un an" et l'ajustement proposé, d'autre part. Les différences constituent en quelque sorte des réserves d'investissement ou des marges de manoeuvre.

Le troisième commissaire demande que, pour le prochain exercice, les documents présentés respectent une certaine orthodoxie arithmétique.

Le quatrième commissaire regrette l'absence du projet de budget pour l'année 2006. Faudra-t-il que le Bureau travaille en douzièmes provisoires ? Il souhaite connaître l'état des réserves qui existent à ce jour dans les comptes du Parlement.

M. le Président estime qu'il est nécessaire de voter l'ajustement dès que possible afin de clôturer l'exercice 2005. En ce qui concerne 2006, il n'y a pas de recours à la technique budgétaire du douzième provisoire. Le budget 2006 sera présenté dans le courant du mois de janvier 2006. Le Bureau élargi pourra en être informé.

Quant à la trésorerie, son état sera abordé lors de la discussion portant sur les comptes 2004 du Parlement francophone bruxellois.

Les premier et deuxième commissaires relaient un souci de transparence quant aux documents qui seront examinés en séance plénière.

Concernant le vote, l'ajustement du budget 2005 du Parlement francophone bruxellois est adopté par 5 voix pour et 3 abstentions.

A l'unanimité des 8 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - Je pense que les membres de ce Parlement pourront apprécier l'effort de transparence, jamais égalée dans les discussions du budget d'un Parlement, ni dans cette enceinte, ni dans une autre.

La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo). - Je me réjouis de l'effort de sobriété dont témoigne cet ajustement. J'apprécie l'effort du Bureau à ce sujet. Concernant le problème de la téléphonie qui augmente, il faut en appeler à chacun d'entre nous. Le Bureau à lui seul ne peut arriver à cette maîtrise puisqu'on voit qu'il s'agit de communications par gsm avec les services. Chacun d'entre nous doit s'associer au Bureau pour maîtriser ce genre de dépenses.

M. le Président. - La discussion générale est close.

EXAMEN DES RUBRIQUES

M. le Président.- Nous passons à l'examen des rubriques sur la base du document adopté en commission.

Rubrique	Compte 2004	Budget 2005	Ajustement proposé	Budget ajusté
A Personnel	1.347.493,46	1.521.033,00	0,00	1.521.033,00
B Abonnements	5.716,84	8.000,00	0,00	8.000,00
C Bâtiments	432.233,95	361.900,00	6.615,00	368.515,00
D Mobilier – Matériel	122.438,34	82.000,00	12.500,00	94.500,00
E Fournitures, frais d'administration	142.134,87	193.000,00	79.500,00	272.500,00
F Transports	36.667,17	9.100,00	0,00	9.100,00
G Relations publiques et internationales	76.514,84	121.000,00	-61.000,00	60.000,00
H Initiatives culturelles / sociales	43.593,84	55.200,00	0,00	55.200,00
I Fonctionnement Assemblée et commissions	646.811,75	715.757,00	-50.000,00	665.757,00
J Frais financiers	1.890,80	4.250,00	0,00	4.250,00
L Honoraires études, jury	3.597,78	7.000,00	0,00	7.000,00
M Divers	0,00	500,00	0,00	500,00
N Aide aux groupes	227.826,86	216.755,00	0,00	216.755,00
Q Installation définitive	5.388,54	0,00	2.000,00	2.000,00
R Gestion futur bâtiment	0,00	5.000,00	2.000,00	7.000,00
Totaux	3.092.309,04	3.300.495,00	-8.385,00	3.292.110,00

Il n'y a pas d'amendement.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

En conséquence, les rubriques A à R sont adoptées.

Les votes auront lieu à l'heure convenue.

PROJETS DE DECRETS ET DE REGLEMENTS CONTENANT LE DEUXIEME FEUILLETON D'AJUSTEMENTS DU BUDGET 2005 ET LE BUDGET 2006 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion générale conjointe

M. le Président.- L'ordre du jour appelle la discussion générale sur les projets d'ajustements du budget 2005 et de budget 2006 de la Commission communautaire française, plus spécialement :

- projet de décret contenant le deuxième feuilletton d'ajustements du budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005;
- projet de décret contenant le deuxième feuilletton d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 ;
- Projet de règlement contenant le deuxième feuilletton d'ajustements du budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 ;
- projet de règlement contenant le deuxième feuilletton d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 ;

- projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 ;

- projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 ;

- projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 ;

- projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006.

Je vous propose de mener une discussion générale conjointe sur l'ajustement 2005 et le budget 2006.

Le Parlement est-il d'accord ? (*Assentiment*)

Il en sera donc ainsi.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Didier Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR).- Je ne fais pas une lecture in extenso du document car nous risquerions de reporter le vote à la semaine prochaine. Je ferai donc une synthèse que j'espère la plus objective possible, ainsi que la plus représentative de tous les nombreux débats reproduits dans le document écrit.

Monsieur le Président, l'élaboration du budget du Gouvernement francophone bruxellois reste un exercice délicat car la toute grande partie des recettes, - plus de 95% -, est constituée de dotations venant d'autres niveaux de pouvoir, recettes sur lesquelles le gouvernement n'a pas de prise. Par contre, l'essentiel des dépenses non seulement est incompressible et récurrent mais doit surtout répondre à des besoins sociaux en augmentation constante. Le tableau étant ainsi dressé par la ministre en charge du Budget, cette dernière a commenté les différents tableaux budgétaires tant pour les règlements que pour les décrets, tant pour l'ajusté 2005 que pour l'initial 2006.

À l'initial 2006, et par rapport au respect de la norme, le budget se conclut par un dépassement de 9,477 millions d'€. La ministre manifeste cependant la volonté de revenir progressivement à l'équilibre budgétaire et continue de considérer que la Région de Bruxelles-Capitale est redevable à la Commission communautaire française du montant de 27 millions d'€ au titre de sous-financement des accords du non-marchand 2000-2005 et du différentiel annuel restant après l'augmentation du droit de tirage de 5 millions d'€, soit 3,6 millions d'€. Elle appelle en outre à une réelle coordination des politiques sociales et de santé qui permettrait la consolidation stratégique des entités francophones de ce pays. Elle insiste enfin sur de meilleures synergies entre la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

Dans son rapport, la Cour des comptes rappelle ses constats antérieurs, formulés du reste dans ses précédentes interventions, relatifs à quelques postes de recettes et dépenses. Elle souligne en fait la fragilité financière de l'institution francophone bruxelloise. Une commissaire relaie cette inquiétude, et le risque d'entraîner un "coup de bâton" du ministre fédéral des Finances et du Conseil supérieur des Finances, au regard du dépassement systématique de la norme de financement, et de l'épuisement de la trésorerie.

D'autres interrogations portent sur les dotations versées au titre de la compétence d'enseignement, ainsi que sur l'exécution de l'accord de coopération d'avril 1995 sur la libre circulation des personnes handicapées. La situation budgétaire appelle à s'interroger sur le risque de devoir recourir à l'emprunt pour financer l'institution. Un autre commissaire en appelle à une nécessaire centralisation des trésoreries pour éviter ce recours à l'emprunt. L'élément positif est cependant l'attente certaine pour 2006 d'une recette de 6,8 millions d'€, au titre de remboursement du préfinancement du programme européen "Fonds social européen".

Dans le débat, les commissaires abordent les différents thèmes évoqués dans l'exposé introductif de la ministre.

Dans ce cadre, de nombreux commissaires soulignent l'effort supplémentaire et récurrent de 5 millions d'€ provenant de la Région de Bruxelles-Capitale, même s'ils jugent tous qu'au regard de la dette contractée au titre du financement des accords du non-marchand, il convient d'être plus exigeant.

Face au constat budgétaire, certains commissaires évoquent l'étude du professeur Deschamps ainsi que la prévision pluriannuelle des recettes et des dépenses qui fixe l'impasse budgétaire de l'institution à l'horizon 2009, à 40.300.000 €.

Tous les commissaires semblent partager l'idée qu'il n'est plus possible de repousser le couperet budgétaire et que, en conséquence, des mesures internes doivent être prises, notamment dans les secteurs les plus budgétivores. Dans ce cadre, une commissaire s'interroge sur le suivi donné à l'audit établi à la fin de la précédente législature et relatif au service à gestion séparée "Personnes handicapées". Il est aussi rappelé qu'en ce qui concerne les accords du non-marchand, la Commission communautaire française est plus généreuse dans son financement que la Région wallonne ou la Communauté française. En conséquence, de nombreux commissaires appellent le gouvernement à passer à l'acte en termes de synergies ou de coopération.

Au-delà du débat général sur l'état des finances de la Commission, différents commissaires interpellent la ministre sur diverses dispositions budgétaires ou réglementaires. Il en

est ainsi du service à gestion séparée "Bâtiments", de la future réforme de la comptabilité ou du plan Magellan.

En conclusion, la ministre se réjouit de la teneur des débats et de certains constats partagés. Elle affirme qu'un avenir budgétaire meilleur résultera de la négociation politique et donc de la détermination du Gouvernement francophone bruxellois à s'imposer dans l'enceinte bruxelloise ou dans le cercle intrafrancophone. Elle souligne cependant que, notamment dans le secteur du tourisme, des synergies sont déjà établies et que des contacts similaires sont pris à propos de l'image de Bruxelles en lien, notamment, avec l'accessibilité des personnes handicapées.

Elle affiche enfin sa volonté de réunir le comité de coordination "social - santé", étant donné que les différents dossiers doivent être déposés lors de la réunion conjointe du 25 novembre 2005 entre la Commission communautaire française et la Communauté française. Différentes notes techniques sont jointes au rapport à la suite des multiples débats qui se sont déroulés en commission. Les différentes commissions permanentes émettent des avis favorables et les documents budgétaires sont votés par 7 voix pour et 4 voix contre.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier les services pour leur diligence et l'efficacité de leur travail.

M. le Président.- La parole est à M. Didier Gosuin qui s'exprimera cette fois en tant qu'orateur mandaté du MR.

M. Didier Gosuin (MR).- Il y a tout juste un an, Monsieur le Ministre-Président du gouvernement, Madame la Ministre, vous reconnaissiez les efforts réalisés sous la précédente législature pour refinancer la Commission communautaire française.

Pour mémoire, il est toujours bon de rappeler d'où on vient. La dotation de la Région de Bruxelles-Capitale à la Commission communautaire française est passée de 81,8 à 122,7 millions d'€ par an grâce aux accords du Lambermont et du Lombard. Je rappelle également l'augmentation des moyens mis par la Région à la disposition de la Commission communautaire française dans le cadre de l'accord non marchand 2000-2005 mais j'y reviendrai dans un instant.

En tant que ministre du Budget, l'une de vos premières déclarations, il y a plus d'un an, a été d'affirmer l'impérieuse "nécessité de dégager des pistes de réduction du déficit structurel de la Commission communautaire française en améliorant les recettes institutionnelles". Qu'a-t-on fait depuis ces déclarations ?

Je suis au regret de constater qu'elles n'ont pas été suivies de faits. Cette dichotomie entre les promesses et les actes semble d'ailleurs constituer, au fil des mois, la véritable marque de fabrique de l'Olivier. En effet, si je résume votre discours en 2005, vous nous dites exactement la même chose qu'en 2004, à savoir : "la Commission communautaire française va mal, on doit agir". Mais plus d'une année est passée et, sans faire de jeu de mots en référence à un dossier chaud qui anime le Gouvernement wallon, je dirais que 2005 n'a été qu'un tour de chauffe. En sport automobile comme en politique, un tour de chauffe ne donne lieu à aucun résultat.

Naturellement, nous entendrons de l'Olivier l'éternelle antienne qui consiste à masquer son impuissance en expliquant que, si tout va mal sous le règne de l'Olivier, c'est naturellement à cause du MR. Du reste, certains parlementaires sont devenus de vrais spécialistes en la matière. J'en ai personnellement assez de ce discours qui laisse croire que, depuis un an et demi, c'est

l'opposition qui est responsable de l'inactivité de ce gouvernement progressiste qui dirige la Commission communautaire française. Mais je sais aussi que, plus le temps passe, plus ce discours fera sourire les observateurs de la vie politique... En effet, ce qu'on attend des responsables politiques, c'est qu'ils résolvent les problèmes. Et nous assumons, au MR, les décisions qui ont été prises sous la précédente législature et qui ont permis de refinancer, certes partiellement, la Commission communautaire française.

Bien sûr, ce n'est pas suffisant et je peux entendre que certaines décisions n'ont peut-être pas été des meilleures. Tout n'a pas été parfait sous le "règne" du MR - les guillemets sont là pour rappeler que tant la présidence du Collège que le budget étaient dans les mains du parti socialiste-. Mais au moins, sous la précédente législature, il y avait des décisions ! Aujourd'hui, la Commission communautaire française coule et, au lieu de sortir les bouées de sauvetage, la majorité reste sur le pont en écoutant l'orchestre.

Voici à présent quelques faits budgétaires tirés du rapport de la Cour des comptes. Le budget 2006 ne respecte pas la norme du Conseil supérieur des Finances et la dépasse de 11,3 millions d'€. Les estimations des recettes propres apparaissent surévaluées et certaines dépenses sont sous-évaluées d'au moins 3 millions d'€. Les réserves de trésorerie ne sont plus susceptibles de pallier l'insuffisance des recettes alors qu'il y a deux ans, il restait des millions d'€ de trésorerie.

La Commission communautaire française n'atteindra pas l'équilibre budgétaire et le déficit global, enregistré en termes de solde de financement, s'élèvera, fin 2008, à 40.300.000 €.

Ces critiques n'émanent pas de l'opposition mais de la Cour des comptes. On peut donc les considérer comme objectives.

Mais je ne vais pas adopter la posture que je vous reproche, à savoir vous rendre responsable de la faillite programmée de la Commission communautaire française. En effet, tous les partis démocratiques représentés dans ce Parlement connaissaient la situation désastreuse de cette institution avant la constitution des majorités. De plus, je ne critiquerai pas des dépenses excessives puisque, dans leur immense majorité, elles sont légitimes, particulièrement dans le secteur de la santé, des personnes handicapées et de l'aide aux personnes. Ma critique essentielle et permanente consiste à déplorer que, depuis un an et demi, la majorité tient des discours mais n'agit absolument pas.

Qu'auraient pu faire la majorité et, en particulier, la ministre du Budget ? Et que pourraient-elles faire ?

Voyons d'abord ce qui relève du non-marchand. Pour l'accord 2000-2005, le gouvernement a pris la décision, le 16 septembre 2005, de fixer à 27.500.000 € la dette de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2000-2005 et à 8.600.000 € la dette récurrente pour appliquer l'accord à 100%. Si l'évaluation du précédent gouvernement a été trop peu précise, je suis prêt à l'assumer pour les compétences dont j'avais la charge. Mais, soyons sérieux. Comment la ministre du Budget peut-elle expliquer, alors qu'elle est couverte par une décision du gouvernement, que la Région a une dette et qu'on n'inscrit pas cette dette en recettes dans son propre budget ?

Mais quelle est donc cette gestion schizophrénique ? Pourquoi cette dette, soi-disant légitime, ne figure-t-elle pas au budget 2006 ? Pourquoi le gouvernement bruxellois n'en a-t-il pas connaissance, si ce n'est parce qu'il n'en a pas été officiellement informé ? Pourquoi la Commission communautaire française ne réclame-t-elle pas cette dette si elle est à même de la justifier ?

Mon rôle est ici de poser des questions. Si cette situation devait perdurer, mon rôle sera de pointer du doigt celles et ceux qui tiennent des doubles discours. Car de deux choses l'une, soit cette dette peut être justifiée et existe réellement et c'est alors une faute politique de ne pas la réclamer officiellement, soit la Commission communautaire française n'arrive pas à justifier ce montant et la décision du 16 septembre relève de la farce. Alors, aujourd'hui, le MR somme le gouvernement et la ministre de s'expliquer. Pourquoi ne pas réclamer une dette si on peut la justifier et si elle est légitime ?

Pour l'accord 2006-2010, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit ; L'Olivier a commis une faute politique grave en refusant d'inscrire le refinancement de la Commission communautaire française pour le non-marchand dans l'accord gouvernemental régional. Vous porterez cette responsabilité comme une croix. Et, pour suivre la comparaison, je serai la couronne d'épines qui vous rappellera sans cesse ce péché originel.

Vous pouvez sourire mais, derrière cette attitude, je ne distingue ni actes ni conclusions.

Effort de 5 millions d'€ de la Région wallonne. La Région wallonne, en se privant d'une possibilité de dépenses de 14 millions d'€, a donc joué la carte de la solidarité francophone. C'est bien mais c'est dommage de l'avoir fait avec tant de maladresse. En effet, in fine, la Commission communautaire française ne bénéficie que de 5 millions sur 14. Eu égard à la bonne entente entre le PS et le cdH, pourquoi la Région wallonne n'a-t-elle pas fait cet effort vis-à-vis de la Communauté française avec, peut-être pour corollaire, une modification de la clé de répartition afin que la totalité des 14 millions tombe dans l'escarcelle de la Commission communautaire française ? On a choisi de passer par le filtre des institutions bruxelloises, donc 9 millions d'€ échappent à la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie se voit refinancée alors qu'elle n'en a pas besoin. "Dank U wel Elio, dank U wel Joëlle". C'est ce qui s'appelle une occasion manquée...

Dotation enseignement. Le vilain MR, sous la précédente législature, a fait évoluer favorablement à quatre reprises la clé de répartition pour la dotation "enseignement" en vue d'obtenir un refinancement structurel de la Commission communautaire française basé sur un comptage précis des élèves. Pour rappel, cette clé est passée, de 1995 à 2003, de 45/55 à 30,8/69,2. J'aimerais savoir, depuis la mise en terre de l'Olivier, comment cette clé a évolué ?

Trésorerie. La Cour des comptes l'annonce sans ambiguïté. En deux ans, la trésorerie est passée de 24 millions à 0 €. La situation est donc grave. Il y a un an, déjà, on avait conscience de cette réalité. Qu'a fait la majorité ? Rien. Qu'aurait-elle dû faire ? La même chose qu'à la Région : centraliser les trésoreries. En effet, quand un service dispose d'une trésorerie négative, on recourt à l'emprunt et on paie des intérêts alors que d'autres services disposent de trésoreries positives, comme Bruxelles Formation. Centraliser les trésoreries permettrait d'éviter de payer des intérêts en pure perte. Je disais la même chose il y a un an. Que de temps perdu...

Synergies. La majorité parle depuis un an des synergies qui doivent être opérées pour réaliser des économies. Jusqu'à présent, mise à part une récente rencontre avec la présidente du gouvernement de la Communauté française qui s'est conclue par un communiqué plutôt décevant, on ne voit rien venir. Mais nous insistons sur le fait que des synergies intrabruelloises sont également possibles. Par ailleurs, je suppose qu'on remettra l'éternel disque des dépenses "sommptueuses" de la Commission communautaire française du temps du MR. A

nouveau, je tiens à redire que nous assumons la création du CIVA (Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage) et du Théâtre des Martyrs. Si la majorité trouve ces outils superflus - comme d'aucuns l'ont dit en commission -, qu'elle les vende. Même si la ministre dit qu'il n'en est pas question.

Ce sont là des choix politiques propres aux majorités. Si l'Olivier décide de maintenir ces outils, je souhaiterais qu'on arrête le double discours au sein de la majorité qui consiste à dénoncer leur coût en refusant de vendre.

Personnes handicapées : un mot sur l'accord de coopération d'avril 1995 sur la libre circulation des personnes handicapées. Systématiquement, la Cour des comptes signale des montants qui restent dus et ne semblent pas réclamés.

Naturellement, beaucoup d'autres choses restent à dire. Mes collègues reviendront d'ailleurs spécifiquement sur, notamment, la problématique des personnes handicapées, les soins ambulatoires, le sport, la formation professionnelle, le tourisme, l'action sociale, les politiques croisées. Avant ces interventions spécifiques, il me semblait important de dresser ce constat global.

Pour conclure, je dirais : non, vous n'êtes pas responsable du sous-financement structurel de la Commission communautaire française mais oui, vous êtes responsable de vous contenter de tenir un discours, depuis un an et demi, en posant des constats que tout le monde connaît et sur lesquels tout le monde s'accorde.

J'ai même entendu en commission la ministre et d'autres dire tout le mal qu'ils pensent aujourd'hui des accords de la Saint-Quentin. Des accords qui, sur le plan financier mais pas en termes d'autonomie, sont mauvais pour la Commission communautaire française puisqu'on lui a transféré des compétences sans moyens supplémentaires.

Évidemment, nous sommes très à l'aise quant à ce dossier. Dans cet hémicycle, nous sommes les seuls, parmi les démocrates, à n'avoir pas voté ces mauvais accords. Ceux qui ont négocié et entériné ces accords ont porté le coup de grâce aux finances de la Commission communautaire française. Ce sont ceux qui, aujourd'hui, sont aux affaires à Bruxelles. Je ne suis pas certain que cela soit très rassurant même si je salue le courage de la ministre qui semble aujourd'hui reconnaître cette erreur. Elle en appelle aujourd'hui, entre la Commission communautaire française et la Communauté française, à une nécessaire coordination des politiques sanitaire et sociale.

Au regard de ce constat, la majorité dira sans doute que nous dramatisons, que nous ne comprenons rien à rien. Pourtant, d'après les propos que j'ai lus, certains membres de la majorité disaient la situation alarmante, d'autres que rien n'avait été fait en matière de synergie. Cela figurait dans le rapport mais j'aurai la gentillesse de ne pas les reproduire car ce serait inutilement polémique.

Nous sommes tous d'accord sur le constat en interne, entre francophones, puisque la piste du refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale n'ira pas de soi faute d'avoir été négocié en temps opportun, sur le fait que la majorité assume et le constat et l'absence de refinancement. Que finalement, en 2006, elle passe aux actes. Sans cela, en 2007, ce ne sera plus un discours consistant en l'énoncé des non-actes mais la condamnation d'une majorité qui aura laissé aller cette commission sans politique, sans perspective budgétaire, sans politique de développement.

Non, ce n'est pas n'importe quoi, Monsieur Cerexhe. Vous n'avez pas de marge pour de nouvelles politiques. Sans marge, vous n'êtes que les gestionnaires et les reproducteurs des politiques antérieures. Il vous appartient donc aujourd'hui de donner du souffle, des moyens, des espoirs à celles et ceux qui attendent de nouvelles avancées dans le secteur social, de la santé et des personnes handicapées.

L'année 2006 sera déterminante pour vous.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Cette année, une fois de plus, le budget de la Commission communautaire française est déficitaire. A première vue, la situation pourrait sembler comparable à celle des années précédentes. Le montant du déficit brut est le même qu'au budget 2005, soit 7,5 millions d'€. Mais ce que d'aucuns pouvaient craindre risque d'arriver. La trésorerie qui servait de bouée à la Commission communautaire française jusqu'à présent, ne suffira certainement plus à éponger ce déficit puisqu'elle se réduit comme une peau de chagrin et se rapproche du zéro. De plus, à la suite des corrections SEC 95 et compte tenu de la norme positive que nous impose le Conseil supérieur des Finances (+1,8 million d'€), le déficit réel s'élève à plus de 11 millions d'€.

Mme Huytebroeck, ministre du Budget, nous a expliqué en commission qu'il n'était pas prévu à l'heure actuelle de procéder à un quelconque emprunt, étant donné la possibilité de laisser le compte central de la Commission communautaire française descendre en négatif, à certains moments de l'année, en fonction du rythme d'arrivée des recettes. Je compte donc l'interroger très régulièrement au sujet de la situation de la trésorerie et du coût des intérêts débiteurs du compte de la Commission communautaire française, par question écrite bien entendu, d'autant plus que le risque existe de se voir refuser l'habilitation d'emprunt par le ministre fédéral des Finances et le Conseil supérieur des Finances.

Seule éclaircie, la Commission communautaire française bénéficie d'une nouvelle recette de la Région de Bruxelles-Capitale de 5 millions d'€ par an, par le biais d'une augmentation du droit de tirage. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale a accepté de refinancer la Commission communautaire française à la suite de la prise en charge par la Région wallonne d'une part plus importante de l'effort demandé par l'Etat fédéral.

Si l'on peut se réjouir de cette manifestation de la solidarité intrafrancophone et intrabruelloise, on ne peut, au vu de la gravité de la situation financière de la Commission communautaire française, se contenter d'espérer d'autres augmentations de recettes institutionnelles. Deux voies nous semblent devoir être empruntées afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins des citoyens francophones bruxellois dans le contexte budgétaire actuel.

D'une part, il est impératif de maîtriser les dépenses en matière de personnes handicapées qui constituent un tiers du budget décentralisé de la Commission communautaire française. Les demandes sont légitimes et les besoins ne cessent d'augmenter. Il ne s'agit donc pas de revenir sur les engagements pris mais d'améliorer le fonctionnement du service à gestion séparée et de maîtriser sérieusement les dépenses. La réforme de la comptabilité de l'Etat à laquelle la Commission communautaire française sera soumise entraînera la suppression des services à gestion séparée. Ce sera l'occasion de prendre les mesures

drastiques qui s'imposent quant à la gestion du secteur des personnes handicapées, en termes de personnel, de fonctionnement et de recrutement. A propos, Madame la Ministre, le gouvernement s'est-il fait une opinion concernant l'entité compétente pour réaliser cette réforme ? S'agit-il de la Commission communautaire française ou de la Communauté française ? Le sujet a-t-il été abordé lors de la dernière réunion conjointe avec le Gouvernement de la Communauté française ?

D'autre part, il faut mettre en place des synergies avec les Régions de Bruxelles-Capitale et wallonne ainsi qu'avec la Communauté française afin que les politiques ne se contredisent pas et qu'elles se complètent mieux et ce, sans dépenses nouvelles. J'ai appris avec plaisir que, lors du dernier gouvernement conjoint Commission communautaire française - Communauté française, des coopérations avaient été envisagées à l'égard de différentes politiques, dans des domaines tels que ceux de l'enseignement et de la formation, de la santé. Je ne peux qu'encourager le gouvernement à poursuivre dans cette voie.

Des synergies peuvent également être mises en place entre les compétences des ministres de la Commission communautaire française. Il s'agit de faire aussi bien avec moins de moyens ou de faire mieux avec des moyens identiques. Face au problème structurel de financement de la Commission communautaire française, le gouvernement a décidé de ne plus agréer de nouveaux services en 2006.

Il s'agit d'une décision responsable sur le plan budgétaire. J'en appelle également à la sagesse de mes collègues parlementaires. Même si ce n'est pas de gaieté de coeur, et sans remettre en cause l'utilité des services concernés, l'heure n'est pas aux nouvelles promesses de subsides.

Un mot, toutefois, sur les centres de planning. Voilà dix ans que ces centres, conscients des besoins à satisfaire dans tous les secteurs, comprennent que, hors application des accords du non-marchand, les moyens qui leur sont attribués n'ont jamais été revalorisés, pas même à l'occasion des transferts opérés chaque année pour réaffecter des crédits non consommés. Dix ans, c'est long et, aujourd'hui, plusieurs centres se trouvent en grande difficulté (Aimer Jeunes à Bruxelles, Planning Woluwe-Saint-Pierre, Bureaux de quartiers à Schaerbeek, Planning Leman à Etterbeek, Planning d'Uccle et Planning de Jette). Le groupe PS attend donc qu'un effort soit consenti, au moins pour ceux de ces centres qui accueillent un public très défavorisé.

J'en viens maintenant à la revalorisation du secteur non-marchand qui constitue l'un des enjeux majeurs de cette législature. Je ne peux que me réjouir de voir que 1,5 million d'€ supplémentaires ont pu être consacrés à la finalisation de l'accord 2000-2005 et à son application au secteur primordial de la cohésion sociale, conformément à l'accord de gouvernement. Je mets en garde une fois de plus ceux qui, pour financer le surcoût de 27 millions d'€ de l'accord 2000-2005, avancent la solution à mon sens simpliste de s'adresser à la Région. Le gouvernement n'a d'ailleurs pas pris, à ma connaissance, de décision en ce sens. Rappelons à ceux qui ont des trous de mémoire que le gouvernement régional a, dans le cadre de l'avenant à l'accord 2000-2005, arrêté une "enveloppe budgétaire définitive et fermée".

Malgré ces difficultés financières, le budget 2006 continue à traduire les objectifs prioritaires de l'accord de gouvernement.

En matière de formation professionnelle, même s'il n'y a pas d'augmentation des moyens, la ministre poursuit et consolide les actions menées. L'effort budgétaire fourni en 2005 pour augmenter l'offre de formation a eu les résultats escomptés. A

présent, il s'agit de consolider cette offre et de mieux la structurer. Je me réjouis de constater qu'après la quantité, l'objectif de cette année est d'améliorer la qualité, ce qui ne passe pas nécessairement par l'augmentation des moyens.

J'insiste, à cet égard, pour que l'on ne perde pas de vue la nécessité de répondre aux attentes spécifiques du public bruxellois, particulièrement peu qualifié. L'inscription d'un crédit consacré au développement de diverses mesures de formation (formation professionnelle individuelle en entreprise, validation des compétences, échanges linguistiques avec la Flandre,...) s'inscrivant dans la logique du Contrat pour l'économie et l'emploi est un bel exemple de collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale.

L'enseignement de la Commission communautaire française, dont la spécialité est la qualification professionnelle, contribue également à améliorer la formation des jeunes Bruxellois. On ne peut que saluer les efforts de rénovation des infrastructures sans lesquelles il n'est pas possible de dispenser un enseignement de qualité.

Le groupe socialiste est aussi heureux de voir que les crédits nécessaires à la mise en oeuvre du décret relatif à la cohésion sociale sont inscrits au budget 2006. L'augmentation substantielle des moyens - 14% - consacrés à cette politique qui nous tient fort à coeur, comme chacun le sait, permettra aux travailleurs de terrain de développer des projets à plus long terme afin de poursuivre et d'améliorer encore l'intégration des différentes communautés locales.

Pour une véritable amélioration de la qualité de vie dans les quartiers fragilisés, les politiques de logement et de rénovation urbaine doivent s'accompagner nécessairement de dispositifs sociaux tels que ceux qui favorisent la diversité culturelle et le respect mutuel. De plus, les travailleurs de ce secteur pourront enfin commencer à bénéficier de la revalorisation barémique prévue par l'accord du non-marchand.

La politique culturelle n'est pas en reste dans ce budget 2006. Le soutien accru aux lieux de rencontre que sont les maisons des cultures s'inscrit dans la logique d'intégration que nous défendons. Le renforcement du crédit destiné à "Anim'action-projets d'école" permettra à un plus grand nombre de jeunes d'accéder à la culture, dans le cadre de l'école.

En matière d'action sociale, l'augmentation des moyens accordés aux Espaces-Rencontres ainsi qu'aux crèches devraient contribuer à améliorer la qualité de vie des familles.

Oui, bien sûr, les temps sont extrêmement durs et les moyens sont étiqués par rapport à ce qu'il faudrait pouvoir faire mais quand on n'a pas de pétrole, il faut avoir des idées. Sur ce sujet, je suis assez d'accord avec M. Gosuin. Il faut travailler encore et toujours pour avoir de meilleures idées afin d'utiliser au mieux les moyens dont on dispose.

M. le Président. - La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps (MR). - Mme Persoons a toutes les qualités nécessaires pour enregistrer ce que vous voudrez bien dire. Madame Huytebroeck, j'interviendrai essentiellement, vous vous en doutez, dans le secteur des personnes handicapées. En commission, j'ai écouté avec la plus grande attention votre exposé du budget 2006 que vous nous présentez dans ce secteur. Je reconnais bien volontiers que ce secteur représente une part très importante du budget de notre institution, plus d'un tiers, et que la matière est effectivement complexe et difficile à appréhender pour quelqu'un qui prend ses fonctions.

Telle était votre situation voilà un peu plus d'un an. A l'époque, je m'étais contenté de stigmatiser, lors du budget 2005, le manque d'innovation, de dynamisme et de combativité que traduisaient alors vos inscriptions budgétaires. Voici un an, je pouvais admettre que votre cabinet et vous-même n'aviez pas eu le temps d'appréhender tous les méandres de cette matière, et je m'étais donc borné à ce type de constats. Aujourd'hui, je me dois malheureusement de qualifier autrement vos inscriptions budgétaires. Elles traduisent, si pas une indifférence, en tous cas un manque de maîtrise à la fois des réalités du terrain et des règles de bonne administration et de gestion budgétaire qui, si elles avaient été suivies, auraient pu sortir définitivement ce secteur de l'ornière.

Voici un an, je me sentais, de plus, tenu par un devoir de réserve. Aujourd'hui, j'ai les coudées d'autant plus franches pour m'exprimer en toute liberté et en toute objectivité que Mme Huytebroeck n'a pas hésité à me reprocher personnellement de m'être engagé dans une politique trop généreuse pour le secteur sans en avoir les moyens. Je suis d'autant plus à l'aise dans cet exercice que j'ai été stupéfait par le caractère périlleusement approximatif, opaque, et quelquefois contraire à la vérité des réponses que vous avez faites aux questions que j'ai posées en commission des Affaires sociales, le 22 novembre dernier.

Un an supplémentaire d'expérience, en ce qui vous concerne, Madame la Ministre, n'a apparemment rien changé. Vous continuez à naviguer au jugé, sur la base d'acquis antérieurs, que vous tentez de vous attribuer tout en en critiquant les auteurs.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge du Budget.- Vous auriez pu être présent cet après-midi !

M. Willem Draps (MR).- Mon agenda, Madame, m'amène à des choses plus importantes que de vous écouter.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge du Budget.- Moi aussi !

M. Willem Draps (MR).- Vous n'y êtes pas obligée. Dans ce cas, si vous souhaitez que le président du gouvernement représente le gouvernement, dites-le.

M. le Président.- Je pense que l'on peut se dire beaucoup de choses mais avec un peu plus de respect des institutions et de la convivialité. Je vous demande de poursuivre votre intervention. Il n'est pas nécessaire de dérapier.

M. Willem Draps (MR).- Si ce que je dis est à ce point insupportable à Mme Huytebroeck qu'elle a besoin de m'interrompre, rassurez-vous, mon groupe compte suffisamment de membres pour que de bonnes âmes qui connaissent particulièrement ces dossiers puissent relayer avec beaucoup d'objectivité les réponses que vous voudrez bien m'apporter. En commission, Madame la Ministre, vous m'avez apporté des réponses qui ne m'ont nullement satisfait.

Votre projet de budget est établi sans véritables priorités et est très mal étayé. Bref, j'y détecte un électro-encéphalogramme plat, à part quelques petits sursauts trompeurs, sur lesquels je reviendrai plus loin.

Commençons par le domaine essentiel de l'emploi des personnes handicapées. Le moins que l'on puisse également dire est que ses enjeux majeurs vous échappent.

Ainsi, 1% d'augmentation pour les aides individuelles d'accès au marché de l'emploi ordinaire, alors qu'elles ont été

récemment diversifiées par l'adjonction des primes de tutorat, des stages de découverte et des primes d'intégration. C'est dérisoire et quasiment vexatoire pour les personnes handicapées susceptibles d'être insérées dans le marché du travail. Trois pour cent d'augmentation pour l'intervention dans la rémunération des travailleurs en ETA (entreprises de travail adapté), ce l'est tout autant.

Ce n'est même pas suffisant à politique constante, comme l'a d'ailleurs fait remarquer la Cour des comptes, vu le retard pris, entre autres pour des raisons d'ordre technique, dans l'application de l'accord du non-marchand dans ce secteur - notamment, en termes d'embauche compensatoire. La Cour des comptes dit simplement que vous ne prévoyez pas ce qu'il faudrait décider, dans ces circonstances, pour appliquer l'accord en question qui remonte à quelques années.

Vos déclarations sur les réflexions et les concertations à mener, sur l'assouplissement des quotas, les différentiels à introduire dans les revenus ne constituent qu'un "copier-coller" de discours maintes fois entendus et, certes, fondés. Il n'est pas risqué de parier qu'elles resteront à l'état de vœux pieux, l'absence de moyens traduisant l'absence d'énergie pour prendre des mesures concrètes dans ce secteur.

Le même façadisme se retrouve, hélas, dans le budget des services d'accompagnement (+3%), des services d'interprétation pour sourds (+3%) et des centres de réadaptation fonctionnelle (+1% pour les subventions à l'entretien, et -8% pour les subventions à l'infrastructure).

C'est devant ce constat, Madame la Ministre, que l'exercice de comparaison, par rapport aux budgets d'autres secteurs, prend tout son sens, même si vous l'avez estimé inopportun en commission.

Si, entre 2000 et 2004, la part relative du budget affecté à la politique des personnes handicapées est passée de 29 à 34%. Ce sera apparemment l'inverse qui se produira entre 2004 et 2009, en tout cas compte tenu de la manière dont les choses évoluent, à la lecture de vos deux premiers budgets en ce domaine.

Certains de vos collègues qui n'ont pas en main le levier de la compétence sur le budget et qui ne peuvent se prévaloir des mêmes arguments que vous en matière d'enjeux sociaux et d'instruments réglementaires de contrôle du terrain dans ce secteur, sont parvenus - parce qu'il est beaucoup plus facile, vu l'arsenal réglementaire dans la matière des personnes handicapées - à contrôler la manière dont l'argent public est dépensé dans ce secteur précis par rapport à d'autres. Je vois que d'autres secteurs engrangent des augmentations substantielles pour leurs politiques : +14,2% pour la cohésion sociale, +15% pour la culture alors que le secteur des personnes handicapées est l'un des secteurs les plus mal lotis de ce budget.

Quels sont vos scores personnels les plus marquants ?

Moins 8% pour les infrastructures des centres de révalidation fonctionnelle ;

Plus 0% pour les autres infrastructures destinées aux personnes handicapées, dans la foulée d'une diminution de 28,6% entre 2004 et 2005 ;

Moins 32,8 % pour les crédits permettant de réaliser des outils informatiques et de procéder à des évaluations objectives de fonctionnement du secteur, en ce compris de l'administration, et je regrette le départ de Mme Mouzon car avec la réserve qui sied à un chef de groupe de la majorité elle a dit exactement ce

que je pense quant à votre maîtrise des mécanismes de fonctionnement du secteur.

Lorsque l'on dépense autant d'argent dans un seul secteur, on se donne les moyens adéquats pour vérifier la pertinence des dépenses opérées. Je considère que c'est là de la bonne administration.

Plus 9,5%, il est vrai, pour le seul poste des centres de jour, centres d'hébergement et centres de jour pour enfants scolarisés. Premier sursaut trompeur dans l'électro-encéphalogramme plat que je vous attribuais il y a un instant !

Facialement, c'est ce qui vous permet de vous prévaloir d'une augmentation de 8,58% des crédits alloués à la politique des personnes handicapées mais ce n'est qu'un leurre, Madame la Ministre, et vous le savez bien.

Vous n'êtes pas en mesure - et c'est ça qui est extraordinaire dans votre budget - de prouver la nature ou la réalité des besoins dans ce secteur. Vous n'êtes pas en mesure de fournir une ventilation entre les coûts supplémentaires liés à l'application de l'accord du non-marchand et ceux qui découleraient de la réforme des centres de jour et d'hébergement, notamment en ce qui concerne l'évolution du cadastre de l'emploi.

Vous avez, à plusieurs reprises, prorogé la mesure de "figeage" des normes liées aux besoins individuels de la personne handicapée, alors que ce "figeage", établi en fonction des estimations parfois surfaîtes des institutions, entraîne des coûts supplémentaires par rapport à l'application pleine et entière de la réglementation. Vous n'avez jamais fourni le moindre élément d'explication chiffré à ce sujet-là !

Votre administration est-elle incapable de vous fournir les informations ou est-elle réticente à se départir de données qui, gardées bien au chaud, garantissent le pouvoir personnel et manipulateur de certains fonctionnaires sur le secteur ? Comme je vous l'ai dit en commission, vous êtes en train de vous faire leurrer par une administration qui organise apparemment une opacité pour éviter que l'on prenne les décisions adéquates.

Ou alors, autre hypothèse, puisque vous semblez ne pas adhérer à cette affirmation, auriez-vous peut-être délibérément choisi de vous réfugier derrière un brouillard épais et confortable, derrière de fausses bonnes raisons pour masquer votre manque de maîtrise de cette politique ?

Je n'en serais pas trop étonné lorsque je me souviens de vos attaques fracassantes à l'encontre du MR, à la rentrée, concernant la responsabilité unilatérale d'un "trou" variant, au fil des jours, de 3 à 5 millions d'€ dans le budget des subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement. Vous m'accusiez d'avoir joué à l'apprenti-sorcier en faisant adopter une réforme génératrice de dérapages budgétaires.

Dès ce moment, vous avez utilisé la technique de l'écran de fumée face aux difficultés que vous avez vous-même créées par défaut de vigilance, en oubliant que quelques éléments objectifs pourraient renverser instantanément cet abri précaire.

Vous oubliez que la réforme repose sur le respect strict d'un décret largement consensuel, adopté par notre Parlement et dont l'initiative revient à M. Charles Picqué, lorsqu'il exerçait cette compétence avant 1999.

Vous oubliez que tous les arrêtés d'exécution ont été pris collégialement au cours de la précédente législature.

Vous oubliez que M. Alain Hutchinson, ministre du Budget de l'époque qui ne pouvait guère être soupçonné d'indulgence coupable envers un collègue d'un autre parti, avait marqué son accord, après de multiples démonstrations chiffrées, quant aux incidences budgétaires de l'opération. Avez-vous tenu un débat-vérité à ce sujet aujourd'hui avec votre partenaire socialiste au sein de la majorité ? Je ne le pense pas après avoir entendu Mme Anne-Sylvie Mouzon il y a un instant.

En réalité, c'est vous-même, Madame la Ministre qui, je le répète, avez manqué de vigilance, vous mettant en situation d'inscrire, sans justification réelle, au budget des centres de jour et d'hébergement, des millions d'€ - c'est le poste le plus important de ce budget - qui auraient peut-être pu être mieux utilisés au bénéfice d'autres institutions.

Il faut savoir, en effet, que la réforme était assortie de mesures d'encadrement, pour la conception et la mise en oeuvre desquelles le collège précédent avait consenti un investissement non négligeable. Je citerai, entre autres, la création d'une cellule de contrôle de gestion extérieure au Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH), donc indépendante et dotée du recul nécessaire pour remplir ses missions en toute objectivité. C'était d'ailleurs les conclusions de l'audit confié à un bureau extérieur.

Le contrôleur de gestion avait reçu une formation pointue et devait jouer un rôle clé, en mettant au point ce qu'on fait dans toutes les organisations bien gérées : des tableaux de bord permettant un suivi constant de l'exécution des dépenses ainsi que de l'impact de l'application de l'accord du non-marchand.

Je vous ai demandé en commission pourquoi vous aviez renoncé à recourir à semblable expertise, en tolérant qu'un outil précieux comme la cellule de contrôle de gestion devienne progressivement de moins en moins opérationnel. Vous m'avez répondu que vous ne receviez pas de rapports du contrôleur de gestion parce qu'il avait été statutarisé et devait être remplacé. Cette affirmation est inexacte. Le contrôleur de gestion n'a nullement été statutarisé. La vérité est que, de guerre lasse, devant les manœuvres d'obstruction systématique et les rétentions d'informations de certain fonctionnaire du service à gestion séparée, il a fini par demander son transfert. Je regrette que vous deviez recourir à pareilles allégations, peu respectueuses de la vérité, pour masquer votre caution silencieuse de pratiques fort peu déontologiques qui ne sont pas neuves au sein de ce service. Je vous l'avais dit en commission, j'y reviens ici après avoir recueilli des informations qui m'ont permis de faire cette analyse. L'intention ne semble vraiment pas de remplacer le contrôleur de gestion mais bien de se débarrasser d'un intervenant encombrant. A moins de modifier le profil de la fonction et sa place dans la structure de l'administration. Le verrou, le moyen de contrôle n'existe donc plus.

Et pourtant, j'avais détecté un autre sursaut dans votre encéphalogramme plat, lorsque vous aviez évoqué la nécessité d'évaluer la réforme des centres de jour et d'hébergement. Ceci, grâce à - je vous cite - "l'élaboration d'outils de gestion administrative performants afin de garantir une offre de service de qualité et de bénéficier d'une vision claire des actions menées". Quelle est la crédibilité de cette déclaration, alors que vous laissez tomber en désuétude les outils existants et que vous diminuez de 32,8% les crédits de l'allocation de base permettant d'en créer de nouveaux ? Quelle est votre crédibilité lorsque vous admettez que l'organisation du service à gestion séparée n'est pas satisfaisante et mérite une réflexion approfondie ? La réflexion a bien été menée dans le cadre de l'audit commandé par le Collège précédent. Des propositions concrètes ont été formulées et ont connu un début d'application.

Vous les avez abandonnées. Comptez-vous réinventer la roue pour justifier ce gâchis lamentable, non seulement en termes d'efficacité mais aussi au niveau de l'investissement consenti sous la législation précédente ?

Avant de conclure, je tiens à revenir sur deux points que j'ai abordés en commission. Le premier concerne le projet de centre d'hébergement occupationnel de personnes polyhandicapées adultes (HOPPA) pour lequel Mme Huytebroeck prévoit les premiers engagements budgétaires en 2007.

Je ne comprends pas qu'il lui faille plus de deux ans après la sortie d'indivision pour commencer à réaliser ce projet hautement prioritaire. J'ai vérifié vos réponses fournies en commission. Comme vous m'aviez expliqué que vous aviez obtenu la maîtrise du terrain tout récemment, je suis retourné aux pièces et j'ai dû constater que vous nous aviez tenu des propos ne reflétant pas exactement la réalité.

Car, c'est en juin 2004, que, concernant le campus de Berchem-Sainte-Agathe où se trouve le terrain devant être attribué pour le projet HOPPA, la Commission communautaire est sortie d'indivision avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Le seul point restant en discussion au moment de l'entrée en fonction de votre gouvernement était le montant du canon à verser par l'a.s.b.l. pour la mise à disposition du terrain qui devait être convenu entre le responsable de l'enseignement au sein de votre équipe et votre propre responsabilité des personnes handicapées. Cette question est-elle si épineuse entre vous qu'elle justifie tant d'atermolements et de lourdeurs administratives, alors que les familles de personnes polyhandicapées - pour lesquelles il manque cruellement de places et qui ont encore récemment manifesté à Berchem-Sainte-Agathe avec le bourgmestre de cette commune - se trouvent dans des situations d'attente véritablement intenable et doivent recourir à des solutions d'hébergement inadaptées ? Pourquoi faut-il autant de temps, alors que la sortie de ce canon d'indivision a été actée en 2004 ? En effet, vous ne prévoyez aucun crédit à votre budget 2006 pour ce projet HOPPA.

Je tiens également à revenir un instant sur la situation de Tof Service. Je n'ai pas manqué de saluer l'effort budgétaire que vous avez consenti en faveur de cette association, à laquelle j'avais été le premier à accorder des subventions en crédits d'initiatives.

Néanmoins, j'insiste pour que vous me précisiez clairement quels sont les textes que vous comptez modifier pour permettre l'agrément de cette a.s.b.l., que vous allez désormais subsidier dans le cadre du budget des prestations collectives, réservé à des institutions agréées. Je voudrais en effet une garantie de la pérennité des subventions à ce service. Pour cela, juridiquement, il me semble nécessaire de modifier le texte du décret car la simple modification de l'arrêté ne devrait pas suffire.

Je ne serai pas plus long. Je me bornerai à répéter mes plus vives inquiétudes pour l'avenir d'un secteur dont le budget trahit, de manière flagrante - je m'en suis expliqué - l'indifférence et la gestion hasardeuse de la ministre responsable. Les conséquences ne manqueront pas d'être désastreuses sur le plan budgétaire - et je m'adresse à l'ensemble du gouvernement - mais aussi, malheureusement, sur le plan humain et social.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

Mme Evelyn Huytebroeck, ministre en charge du Budget. - Je n'ai pas voulu interrompre M. Draps pour ne pas provoquer

une polémique mais je trouve que les attaques, tant vis-à-vis de moi que vis-à-vis de l'administration, vont tellement loin que je ne comprends pas pourquoi vous n'assisterez pas aux réponses que je vais vous donner.

M. le Président. - M. Draps a la liberté d'organiser son emploi du temps.

Ceci dit, je désire intervenir également. J'aurais voulu, à la fin des débats, féliciter l'ensemble des membres du Parlement pour la qualité des débats qui se sont déroulés au sein des commissions, en tout cas en commission du Budget, tant sur la forme que sur le fond, chacun s'en est sans doute réjoui.

Je voudrais rappeler que, si le Parlement est bien l'enceinte par excellence où les arguments et les analyses peuvent se développer sans aucune censure, ce dont je suis le garant, il n'est cependant pas le lieu où peut déboucher l'insulte. Pourtant, M. Draps, et je vous le dis aimablement, c'est le cas d'un certain nombre de vos propos.

Par exemple, dire que vous avez autre chose à faire qu'écouter les réponses de la ministre que vous interpellez, ce n'est pas correct. Quand vous parlez d'encéphalogramme plat, à mon sens, il s'agit d'un dérapage que j'invite d'autres parlementaires à éviter.

La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps (MR). - Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre rappel à l'ordre relatif à la qualité des débats qui doit prévaloir dans notre Parlement. Je vous ai fait part, par écrit, des raisons parfaitement légitimes qui m'empêcheront d'écouter la réponse de Mme la ministre Huytebroeck. En l'occurrence, je dois me rendre cet après-midi à La Haye, au Parlement Benelux, et mon absence ne sera donc pas délibérée. De ce point de vue, mes paroles ont peut-être dépassé ma pensée.

Cela dit, au sujet des propos que j'ai tenus, je ne partage absolument pas votre point de vue. Peut-on encore s'exprimer ici de manière imagée et suis-je donc le seul à filer la métaphore ? Parler d'électro-encéphalogramme plat à propos d'un secteur où il ne se passe rien est une simple image et je ne vois pas en quoi ce pourrait être insultant.

M. le Président. - Je pense vous avoir mal compris, Monsieur Draps. J'ai cru que vous parliez de l'électro-encéphalogramme de quelqu'un alors que vous évoquiez plutôt, par cette expression imagée, l'absence de politiques menées.

(Colloques)

M. Willem Draps (MR). - Je n'ai aucune compétence dans l'art de guérir !

Mme Véronique Jamoulle (PS). - Il me semble utile de préciser que je suis, moi aussi, membre du Parlement Benelux. Mais le budget de la Commission communautaire française me paraît plus important. Rien ne nous empêche d'ailleurs de désigner nos suppléants pour siéger à La Haye. La place de ceux qui accordent quelque importance au budget de la Commission communautaire française est ici et non à La Haye.

M. Willem Draps (MR). - Certes, Mme Jamoulle mais sachez que je dois intervenir cet après-midi à La Haye.

M. le Président. - Mon rappel à l'ordre ne visait pas les obligations des uns et des autres. Chacun est seul responsable de ses absences. En revanche, en ce qui concerne les propos qui

ont été tenus, j'ai estimé devoir intervenir et vous remercie pour votre mise au point concernant la première intervention.

La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Faut-il revenir sur les constats alarmants relatifs à la situation financière de la Commission communautaire française, tant ceux-ci sont établis depuis longtemps et unanimement partagés ? Si je me réfère à l'historique de notre agenda, Monsieur le Ministre-Président, je constate que, depuis six mois, cette question a été abordée lors de la quasi-totalité de nos séances.

Au mois de juillet, lors de l'ajustement budgétaire, il a été suggéré de ne pas s'exprimer sur la situation budgétaire de la Commission communautaire française et l'on s'est pourtant épanché longuement sur celle-ci. Au cours du mois d'août, de nombreux intervenants se sont également exprimés dans la presse à ce sujet, ce qui a alimenté la séance de la rentrée. Nous avons eu l'occasion d'entendre le ministre-président, dont la déclaration gouvernementale a fait l'objet des mêmes débats.

A présent, nous sommes confrontés à un budget qui, malheureusement, confirme les discours que nous avons entendus à plusieurs reprises.

Nous connaissons le budget global pour 2006 : un déficit à hauteur de 7,5 millions d'€, une trésorerie à sec, un carcan financier sans aucune marge de manoeuvre et des perspectives financières peu réjouissantes pour les années à venir. Les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes et l'estimation de la Commission communautaire française parle d'un solde brut de - 13,462 millions d'€ pour 2009 !

On connaissait cette évolution depuis longtemps et le Pr Robert Deschamps est là pour nous le rappeler de manière régulière avec ses projections mises à jour. Chaque année, jusqu'à présent, la Commission communautaire française a eu l'occasion de puiser dans sa trésorerie. Mais aujourd'hui, elle est épuisée.

Malgré ces problèmes, on peut se féliciter que le gouvernement ait réussi à présenter un budget dans les délais. Cependant, il ne faut pas se voiler la face. Il ne résout pas les problèmes structurels des finances de la Commission communautaire française. Nos appels ont été peu entendus jusqu'à présent bien qu'au-delà des chiffres, c'est le bien-être de milliers de gens, tous des Bruxellois, que ce sous-financement concerne : la santé, l'action sociale, l'aide aux personnes, la formation, la culture... Autant de domaines qui touchent chaque Bruxellois dans son quotidien.

Certes, nous avons reçu un ballon d'oxygène récurrent de 5 millions d'€ de la Région, résultat d'un accord sur les soldes de financement autorisés. Une bonne part de ces 5 millions financera le non-marchand. Mais il reste un arriéré de plus de 27 millions d'€ que la Commission communautaire française réclame à la Région, et ce n'est pas de 5 mais de 8 millions d'€ dont la Commission communautaire française a besoin chaque année pour remplir ses engagements face au non-marchand. Ce n'est pas neuf et nous l'avons dit et redit.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ces constats. Je souhaite plutôt parler de l'avenir et des pistes qu'il faut dégager pour s'en sortir, des pistes déjà évoquées mais qu'il faut avoir le courage de revendiquer et de mettre en oeuvre. Pour synthétiser, j'en relève trois.

La première piste est ce que l'on a coutume d'appeler la bonne gestion. La deuxième concerne la question du non-marchand.

La troisième piste porte sur les synergies que tout le monde appelle de ses vœux. Nous en sommes fort heureux car c'était le principal message que le groupe cdH avait voulu faire passer lors de sa rentrée, lorsque nous nous sommes exprimés sur ce sujet.

Pour commencer donc, il est indispensable que la Commission communautaire française mette tout en oeuvre au sein de son champ d'action, pour optimiser au mieux son budget, ce qui la rendra d'autant plus crédible. Je citerai trois exemples qui ont été d'ailleurs débattus en commission.

Premièrement, la gestion des trésoreries de la Commission communautaire française. D'après la ministre, la centralisation des trésoreries constitue un objectif depuis quelques mois. Si l'état des trésoreries n'est pas brillant - à l'exception peut-être de Bruxelles Formation -, elles ne sont pas toutes en négatif au même moment, ce qui peut rendre la centralisation intéressante. Il y aura toujours des incertitudes par rapport au délai de rentrées des recettes, et parfois des dépenses mais cela ne doit pas être une raison pour retarder le processus. Madame la Ministre, pouvez-vous être plus précise quant à vos engagements ?

Concernant la question de savoir s'il faudra oui ou non emprunter, Mme la ministre estime qu'il serait trop tôt pour répondre à la question. Vu la situation, il y a fort à parier que l'on ne pourra éluder le problème en 2006. Il faudra donc se demander si la Commission communautaire française choisit de rester à découvert à l'instar de ce que fait la Région, ou si elle préfère emprunter, puisqu'elle en a l'opportunité et le droit. Je pense que laisser le compte central de la Commission communautaire française descendre trop en négatif et trop longtemps serait une mauvaise chose.

Deuxième exemple en matière de bonne gestion : le secteur des handicapés qui représente près d'un tiers du budget de la Commission communautaire française. C'est un secteur en demande constante et il est de notre responsabilité de répondre aux besoins croissants. Je voudrais rapporter ici le lobbying intense que fait avec beaucoup de pertinence le groupe d'action pour les handicapés qui vous a rencontré, Madame la Ministre, ainsi que M. Cerexhe, il y a quelques semaines à l'occasion d'un sit-in.

Vous vous êtes engagée à cette occasion sur une série de points :

- premièrement, la création d'une cellule de recherche de solutions pour les cas les plus urgents ;
- deuxièmement, la mise sur pied d'une cellule informatique qui aura pour objectif de mieux gérer les dossiers ;
- troisièmement, une cellule d'accueil des personnes et un portail d'information ;
- quatrièmement, l'institutionnalisation de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée qui sera créé au sein de la Commission communautaire française avec l'implication de la Fondation Travail-Université,
- et enfin, la discussion au sein d'un gouvernement conjoint d'un financement alternatif des infrastructures en fonction d'une solidarité intrafrancophone.

Quel est l'agenda que vous avez prévu par rapport à ces différents engagements que vous avez pris à l'égard des responsables de cette association ?

Il est aussi de notre responsabilité de faire en sorte que l'action de la Commission communautaire française soit la plus efficace possible. Pour y arriver, il paraît indispensable de travailler sur trois fronts :

- celui de la réglementation qui a été dénoncée par l'ensemble du secteur comme étant relativement inadaptée à la réalité du terrain et qui rend aussi le travail des fonctionnaires excessivement complexe;
- celui de la gestion en tant que telle du secteur qui a fait l'objet d'un audit qui ne devrait plus rester dans un tiroir;
- celui des synergies avec d'autres secteurs qui concernent les handicapés au premier chef : le logement, la jeunesse, les infrastructures, l'urbanisme.

On observe certains frémissements sur l'un ou l'autre point mais l'on n'est encore qu'au tout début du chantier.

Le troisième exemple, de moindre ampleur, est le comptage des élèves dans l'enseignement qui n'a plus été actualisé depuis 2003, et qui serait au désavantage de la Commission communautaire française. La ministre en charge de l'Enseignement devrait procéder à un nouveau comptage en 2006 pour le premier ajustement du budget 2006. Il faudra y veiller, puisque c'est de l'argent inutilement perdu.

Après toutes ces pistes de bonne gestion, passons au deuxième axe pour la Commission communautaire française : le secteur du non-marchand, secteur dont il a été longuement débattu ici, et ô combien important pour les Bruxellois mais qui grève très lourdement l'ensemble de nos finances. Je prends acte que la ministre estime qu'il faut continuer à considérer que la Région de Bruxelles-Capitale est redevable à la Commission communautaire française à la fois du montant cumulé du sous-financement des accords du non-marchand (27 millions d'€ fin 2005) et du différentiel annuel restant après l'augmentation déjà prévue du droit de tirage de 5 millions, soit 3,6 millions en plus des 5 millions à partir de 2006.

Notre question a également été relayée par d'autres. Pourquoi dès lors, ne pas avoir inscrit au budget ne fut-ce qu'une partie de ces montants ? Au-delà du discours, le gouvernement y a-t-il donc déjà renoncé ? Comment revenir à la charge quand on voit la difficulté qu'a eue le gouvernement régional pour élaborer son budget 2006 ?

Pour notre part, nous continuerons à revendiquer ces sommes car la Région s'est dès le départ engagée à assumer les accords du non-marchand 2000-2005. Pour y arriver, la Commission communautaire française doit présenter sans délai un dossier qui justifie dans les moindres détails les montants réclamés.

Je termine mon intervention par notre troisième piste, celle des synergies, dont nous avons déjà longuement parlé ce matin. D'abord, il faut bien s'entendre sur ce qu'on appelle synergie. Je me réjouis de comprendre que nous sommes maintenant tous d'accord sur ce concept, même si, au départ, nous avions craint quelque divergence fondamentale quant à la déclinaison de ce mot.

Il ne s'agit pas bien entendu de rajouter une couche mais d'exploiter au mieux chaque levier institutionnel, ce qui mènera nécessairement à certaines économies dans l'un ou l'autre secteur.

La balle est dans le camp des gouvernements. Nous nous réjouissons de la tenue du gouvernement conjoint du 25 novembre qui annonce un premier train de mesures suivi,

trois mois plus tard, de la formalisation de l'ensemble de la collaboration, d'un inventaire des collaborations déjà prévues - notamment la mise en place du Comité francophone de coordination des politiques sociales et de la santé - et de la mise en oeuvre d'un deuxième train de mesures concrètes.

Nous avons reçu quelques précisions ce matin et il faut se réjouir des premiers pas réalisés. De même, il faut souligner les premières initiatives de collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, notamment dans le secteur du tourisme ou de l'image de Bruxelles, dans lequel des pas concrets de collaboration ont été enregistrés.

Nous avons identifié, au sein de notre groupe, l'ensemble des synergies proposées tant par les différents partis que par la ministre du Budget, par l'accord de gouvernement ou la note du gouvernement conjoint. Je vous les cite rapidement : le tourisme, Bruxelles Images, la formation professionnelle, la gestion financière et l'accessibilité des comptes, les ACS, la recherche, les écoles techniques et professionnelles, l'aide à la jeunesse, les personnes handicapées, le pacte associatif, la culture, le sport, le statut du personnel administratif, l'économie, le secteur social, la santé, l'enseignement, la formation en alternance, l'immersion linguistique, l'alphabétisation, l'accueil des primo-arrivants, le lien entre la formation initiale et la formation professionnelle, la mise en oeuvre de centres de technologie avancée, l'offre de formation pour les centres de compétence et de référence régionaux, l'accueil de la petite enfance, l'aide aux personnes, l'enfance en difficulté, l'enfance handicapée, la maison de la francité et le musée du jouet.

Voilà tout ce qui relève de ce qui a déjà été énoncé comme pouvant faire l'objet de collaborations avec l'une ou l'autre institution.

C'est dire l'ampleur du chantier mais aussi les potentialités que notre système institutionnel ouvert nous offre. La balle est bien dans le camp des gouvernements mais aussi dans celui des parlementaires. Nous devons, face à l'importance du travail à accomplir, nous saisir des matières qui nous concernent pour étudier toutes les ouvertures possibles et formuler des propositions.

C'est sur cette note volontariste que je termine mon intervention car ce n'est plus l'heure des lamentations mais bien de l'action. Il va de soi que c'est avec ces différents encouragements que le cdH votera ce budget.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - Le budget 2006 échappe encore moins que jamais à la sempiternelle contrainte d'être le résultat d'un financement trop étriqué, tout en devant faire face, dans le même temps, à des besoins croissants, voire à des promesses engagées dans l'accord de majorité et qui n'ont pu encore être honorées. Les recettes augmentent néanmoins d'environ 6%, grâce à une recette provenant du Fonds social européen (FSE) et à 5 millions d'€ provenant de la Région, cette dernière à titre récurrent.

Certes, des choix ont dû être opérés, certains s'apparentant forcément à une bonne nouvelle, d'autres forcément pas. C'est ainsi que, si on se réjouit du côté cohésion sociale, des crèches, de la politique des personnes handicapées ou de la formation professionnelle, on grince des dents dans d'autres secteurs dont celui de l'action sociale. Je vais entamer mon interpellation en mettant ce secteur en lumière.

Le budget 2006 du programme relatif à l'action sociale se situe en retrait par rapport à celui de 2005. Par contre, on note une augmentation de 3,4% en ce qui concerne le programme relatif à la famille, ce qui équilibre un peu le budget social. Il n'en reste pas moins vrai que les perdants de ce budget 2006 sont les initiatives sociales qui perdent beaucoup, tandis que les Centres d'action sociale globale (CASG), les maisons d'accueil, les plannings voient leurs budgets à peine indexés.

Le ministre a réservé ses atouts pour le programme des infrastructures sociales, où le budget augmente de près de 85%. Là, ce sont principalement les crèches, et plus spécialement la crèche Louise Lumen à Molenbeek qui vont recevoir ces nouveaux moyens.

Je veux souligner une fois encore que le secteur du planning familial mérite plus que le sort qui lui est réservé. Les problèmes y sont multiples, notamment celui des petits centres de planning familial qui rencontrent des difficultés financières très importantes. Par ailleurs, il y a une dizaine d'années, cinq autres centres ont déjà vu leur dotation rabotée. Depuis, ces centres ont tenté de se mettre en conformité avec les missions du décret mais sont en grande difficulté tout en n'ayant pas toujours les moyens de travailler correctement. Ils sont soumis à de plus en plus de pression en termes de travail et doivent continuellement choisir entre l'urgent et l'urgent.

En effet, comment faire une consultation, une animation, avoir un entretien psychologique et, en même temps, répondre au téléphone ? Faut-il assurer l'accueil d'urgence ou répondre à la demande urgente d'une école où il faut faire de la prévention ?

Rappelons que, globalement, les centres assurent 50% d'animations en plus dans les écoles qu'il y a cinq ans. Comment répondre aux demandes de plus en plus complexes de femmes qui cumulent les précarités ? Comment répondre aux demandes de santé mentale ou aux demandes sociales qui arrivent de plus en plus nombreuses, vu le délabrement du niveau de vie d'une partie toujours plus importante de nos concitoyens ?

Or, à cette même tribune, M. Kir s'était engagé, il y a quelques mois, à consolider les équipes, notamment par des changements de statut, par des mesures pour compenser des réductions de moyens dont certaines structures ont pâti de par le passé. Ces promesses, il les a même formulées à plusieurs reprises hors de cette enceinte. Je crois d'ailleurs savoir que des réunions de travail ont même été organisées avec son cabinet. Mais le résultat lisible actuellement dans le budget n'est guère satisfaisant.

Je voulais simplement attirer votre attention sur ces points afin que, lors de l'ajustement, un geste significatif soit fait. Et que ce soit également le cas pour les CASG, pour les services d'aide à domicile, pour les maisons d'accueil qui enregistrent à peine une indexation. Je plaide donc pour ces secteurs et aussi pour celui qui a connu une diminution : le secteur des initiatives. Mais j'y reviendrai lorsque je parlerai du secteur de la santé.

J'aimerais aussi voir au plus vite entrer dans le cadre du décret que nous avons voté sous la législature précédente les associations qui s'occupent des faits de violence, comme SOS Viol, une association qui nous tient particulièrement à cœur.

Cela étant, je ne voudrais pas passer sous silence cette bonne nouvelle qu'est le fait que vous reconnaissez le travail du GREPA et d'Infor-Home, et veillez aux deux services d'Espace-Rencontre.

Chez M. Picqué, budgétairement parlant, la joie peut être de mise puisque son programme relatif à la cohésion sociale, enregistre une augmentation d'environ 14%. Ces programmes, version nouveau décret, peuvent démarrer avec cette manne supplémentaire. De plus, les accords du non-marchand vont pouvoir être appliqués par tranches, puisque 550.000 € sont déjà budgétisés.

Mais le démarrage fait grincer des dents à quelques-uns, Notamment, il me revient de plusieurs endroits que les modalités des procédures auraient parfois été orientées. Veillons à ne pas prêter le flanc à telle critique. A cet égard, le ministre peut-il me dire si, à ce jour, les recours sont nombreux et à quoi ils aboutissent ?

Certains ont relevé en commission le fait que la coordination communale allait manger une bonne part des subsides, puisque chaque commune doit créer une a.s.b.l. pour coordonner les projets, afin de percevoir les subsides. N'aurait-il pas fallu une enveloppe distincte et/ou établir des critères qui permettent que son coût soit accepté de tous au lieu d'être jugé parfois excessif par d'autres ?

Je me permets, à ce stade, d'émettre une remarque visant à partager le constat que des moyens de la Commission communautaire française sont mobilisés pour mener des politiques proches des politiques communales, que ce soit au travers des programmes de cohésion sociale ou au travers des subventions pour les infrastructures (crèches, maison des cultures, etc.). Je me réjouis évidemment pour ces acteurs-là qui mènent un travail important mais je ne souhaite pas voir, un jour, trop de moyens de la Commission communautaire française glisser vers des politiques menées par les communes. Car, il existe d'autres lieux à solliciter financièrement à cette fin.

Je ferme la parenthèse pour m'intéresser à la politique des personnes handicapées. Celle-ci percevra plus de 100 millions d'€, ce qui constitue une somme très importante. On l'a déjà dit à plusieurs reprises, cela représente grosso modo le tiers du budget de la Commission communautaire française. Dans les secteurs sociaux, certains affirment que la politique des personnes handicapées a englouti toutes les marges.

Restons calmes, d'autant que la réforme initiée par le prédécesseur de Mme Huytebroeck s'est révélée particulièrement coûteuse et qu'il a fallu une bonne part de ces quelque 8,6% d'augmentation pour y faire face. Un rattrapage des soldes du passé s'avère encore utile.

Et je voudrais dire que des montants sont dégagés pour le maintien en ETA (entreprises de travail adapté) des personnes les plus faibles et des travailleurs vieillissants, pour l'accueil et la formation au travail des jeunes, pour la simplification administrative, notamment par une souplesse de gestion du quota, et pour l'amélioration de la situation des travailleurs, en particulier au regard des autres Régions du pays.

En ce qui concerne ce dernier point, je rappelle que 500.000 € sont destinés à couvrir le rattrapage sectoriel des accords du non-marchand, essentiellement l'augmentation des primes de fin d'année et la suppression du jour de carence. Cette avancée est particulièrement réjouissante, compte tenu du retard accumulé par les ETA bruxelloises au regard de la situation des travailleurs en ETA dans les autres Régions.

La question des pièges à l'emploi est également prise en considération par la ministre, ce qui est une excellente chose. J'acte votre volonté d'entamer avec les services, sur votre invitation, une démarche centrée sur la qualité, pour qu'ils se

lancent dans une dynamique d'auto-évaluation accompagnée. Cela permettra certainement de voir comment l'offre de services pourra s'assouplir et se diversifier pour répondre aux besoins des personnes handicapées, en lien avec le travail de l'Observatoire. Cette diversification se manifeste déjà au travers du soutien que vous apportez au Tof Service qui permet aux personnes handicapées de choisir de rester chez elles.

En commission et tout à l'heure à cette tribune, beaucoup de choses ont été dites quant à l'administration du service à gestion séparée, parfois de manière presque injurieuse. Madame la Ministre, il serait donc bon que vous nous disiez ce qu'il en est des perspectives pour le service à gestion séparée, d'autant que la réforme de la comptabilité pourrait entraîner la suppression du concept même de "service à gestion séparée" et qu'il existe par ailleurs un audit. C'est par rapport à cet audit qu'un travail de réflexion est mené par les secteurs. Pour quand attendez-vous les premières conclusions ?

Je passe à présent aux différentes politiques menées par le ministre Benoît Cerexhe. Tout d'abord, en santé, les services ambulatoires enregistrent une hausse de plus de 7%. Les réseaux y sont pour beaucoup et je me réjouis de cette attribution de moyens au terrain pour améliorer le travail et les pratiques par les réseaux. Cela a l'air de coûter plus cher mais en fait des économies peuvent être in fine réalisées par une efficacité plus grande de l'offre de services.

Petite mauvaise nouvelle qui tempère ma joie sur ce qui se passe dans le secteur de la santé et du social, elle concerne les Assises de l'ambulatoire. Pour rappel, il s'agit d'un budget cogéré par le secteur de l'action sociale et de la santé. Nous avons appris qu'il n'y aurait pas de renouvellement budgétaire. Or, ces Assises - dont la plupart d'entre nous se souviennent car nous y avons été conviés en 2003 - avaient été l'occasion de fournir un travail en finesse de la part des secteurs qui ont appris à se connaître à propos de thèmes hautement importants pour les politiques de la santé et du social : l'accueil, la transversalité, l'évaluation.

Cela avait débouché entre autres sur la recherche-action relative à l'évaluation. Vous savez qu'il s'agit d'un sujet éminemment sensible et très important. Une synthèse et une méthodologie ont été initiées, rencontrant l'adhésion des onze secteurs concernés, ce qui n'est pas rien. Or, il semblerait que l'on arrête cette recherche. Comment va-t-on procéder à des évaluations ? S'agira-t-il simplement de se baser sur des recueils de données quantitatives ? Je crains que cela soit un mauvais signe adressé aux secteurs sociaux et de la santé car ce mode d'évaluation pourrait paraître ténu par rapport au travail emmagasiné jusqu'à maintenant.

Les politiques que nous décidons - peu ou prou - au sein de ce Parlement doivent être exécutées et appliquées. Pour ce faire, l'administration joue un rôle important et vous ne l'avez pas oubliée, Monsieur le Ministre.

En effet, vous nous rappelez que la statutarisation poursuit son cours, qu'une attention est accordée à la formation continuée des fonctionnaires, qu'un travail d'harmonisation des statuts est prévu, que le service social est enfin crédité à hauteur de ses besoins, qu'une assurance hospitalisation est quasi entièrement offerte et que l'égalité des chances fait l'objet d'une politique visant à intégrer dans nos services des personnes d'origine étrangère - selon le décret qui le stipule -, des personnes handicapées et des femmes. C'est un beau programme que nous vous souhaitons de mettre en oeuvre rapidement, en bonne concertation avec les fonctionnaires.

Quant à la question des pensions des fonctionnaires, elle n'est pas sans effets budgétaires. Il me paraît donc que ce dossier devra être suivi avec la plus grande attention et compte tenu du régime fédéral des pensions.

Par delà le cadre de l'administration, le programme intègre aussi 500.000 € pour l'extension de l'accord du non-marchand aux ACS. Enfin, nous sortons de la situation aberrante que nous avait imposée l'ancien régime, et qui reportait une partie des cadeaux du non-marchand sur les employeurs de ce non-marchand et non sur l'autorité subsidiaire. Je serais intéressée de connaître le comment de la distribution de cette somme dès que les groupes sectoriels auront avancé dans la détermination de leurs estimations.

Un petit mot sur les initiatives, qu'elles soient sociales ou de santé.

Je suppose que beaucoup d'entre nous ont reçu ce courrier de Solidarités Nouvelles Bruxelles. Il rappelle à juste titre que l'incapacité des usagers à faire valoir leurs droits les conduit souvent de la précarité à l'exclusion. J'espère qu'au sein de ce Parlement, c'est ce contre quoi nous sommes tous mobilisés. C'est aussi ce contre quoi travaille cette association en jouant un rôle de service juridique de première ligne, outre d'autres aspects de son travail liés à la formation.

Solidarités Nouvelles est subventionnée par la Communauté française et la Commission communautaire française en initiatives santé. C'est donc forcément un budget annuel. Alors pourquoi, avec un service dont tout le monde reconnaît la nécessité et l'efficacité, ne pas accorder un subventionnement pluriannuel ? Ne fût-ce que pour soulager le travailleur et le décharger de l'inutile contrainte de la course annuelle aux subsides. Comme nous l'a écrit une autre association, DUNE, cette énergie est une perte inutile dont pâtissent les travailleurs et les usagers.

Par ailleurs, le subventionnement est insuffisant, d'autant plus que, dernièrement, les primes ACS ont été limitées. C'est le plongeon dans le rouge assuré pour les associations qui fonctionnaient avec ce petit plus lié à la réduction des primes patronales qui permettait d'atteindre vaille que vaille l'équilibre.

Ma question est donc de savoir, Monsieur le Ministre, si l'on va laisser le secteur initiatives dans cet état d'étranglement, tout en reconnaissant son rôle important dans la relative paix sociale que nous connaissons dans notre Région.

Du côté du cabinet de Mme Dupuis, on doit se réjouir. En matière de transports scolaires, on voit une belle augmentation liée aux frais de transport. Voilà 20% d'augmentation qui viennent à point pour rencontrer la demande croissante et améliorer l'encadrement.

En formation professionnelle, on voit pour l'ajusté 2005 une suppression de la dépense relative au préfinancement du FSE (3,4 millions d'€). Bref, un grand mouvement budgétaire, dû au fait que la Communauté française préfinancera désormais les petits opérateurs. Au budget 2006, les crédits permettront de mieux accompagner les stagiaires, d'appliquer intégralement l'accord du non-marchand, de consolider l'offre de formation, de redéployer Carrefour-Formation et de remettre à flots les Classes moyennes (+ 4%).

On a beaucoup parlé de "synergies" ces derniers temps, et je voudrais vous interroger sur celles que vous comptez mettre en place entre "vous Commission communautaire française" et "vous Région" ainsi qu'avec M. Cerexhe. A partir de votre ministère régional du Logement, il est prévu la construction de

logements et la rénovation de logements sociaux. Le logement, c'est aussi de la formation, c'est du travail. Y a-t-il déjà eu des démarches initiées pour établir une belle synergie en la matière vu que - et nul besoin de vous le rappeler - nous avons de nombreux Bruxellois sans emploi, et pas forcément acquis aux nécessités formatives du secteur du logement.

Il semblerait que la trésorerie de cette institution soit encore en positif. La Cour des comptes signale que cette trésorerie peut être conservée par l'IBFFP par des cavaliers budgétaires mais qu'elle peut aussi être regroupée à la trésorerie générale. Pouvez-vous me dire à combien se monte la trésorerie de cet OIP et si vous avez fait le choix de consolider les trésoreries de la Commission communautaire française et para-Commission communautaire française ? Pouvez-vous nous expliquer les motivations de votre choix ?

Pour l'enseignement, je demande que le nombre d'élèves soit au plus vite réactualisé afin de coller au mieux à la clé de répartition de la dotation enseignement. Ce ne sont sans doute pas de très grosses sommes qui seront dégagées mais en temps de disette, toute nouvelle recette est bonne à prendre !

Ecolo soutient ce budget mais il reste bien conscient des difficultés qui pèsent sur les politiques menées par la Commission communautaire française. Nous voyons que certains secteurs souffrent. A cela, vous rétorquerez par des impératifs budgétaires, et je peux les comprendre.

Néanmoins, même dans une enveloppe fermée, il y a moyen de faire des choix, et surtout de continuer à soutenir des initiatives au demeurant peu coûteuses mais susceptibles de dégager d'importants plus qualitatifs. Ce qualitatif est difficilement mesurable. Nous ne mettons pas tous nos priorités au même endroit. Néanmoins j'espère que nous partageons tous la nécessité d'une première ligne forte. Imaginez cinq secondes notre Région d'où serait absente la première ligne et vous aurez compris que, dans la foulée, on vivrait à Bruxelles dans une véritable pétaudière.

Par ailleurs, je ne voudrais pas que l'on clôture telle quelle la question de l'enveloppe fermée. Le cadeau récurrent de 5 millions d'€ de la Région ne peut faire taire des revendications justifiées de la Commission communautaire française. Puisque vous pouvez le faire pour d'autres dossiers, faites blocage pour que la Région paie son dû. La Région de Bruxelles-Capitale est redevable à la fois du montant cumulé du sous-financement des accords du non-marchand pour les cinq premières années, à savoir 27 millions d'€, et du différentiel annuel restant après l'augmentation du droit de tirage de 5 millions d'€, à savoir 3,6 millions d'€ par an.

On entend que certaines éminences flamandes refusent d'aider les francophones. Jadis, M. Hasquin avait bien donné un milliard de BEF de la Commission communautaire française à la Région. Pourquoi ne pas le reprendre ? Pourquoi les ministres flamands refusent-ils aussi de tenir compte du fait que les infrastructures de la Commission communautaire française sont utilisées par des usagers flamands ? Par exemple, il n'y a pas de Centre de planning monocommunautaire flamand à Bruxelles. Les Flamandes n'auraient-elles pas besoin d'IVG ? Les usagers bruxellois francophones et néerlandophones bénéficient, souvent indistinctement, des services offerts par l'ensemble du tissu associatif bruxellois. Une piste pourrait sans doute être l'évaluation de l'offre des Commissions communautaires, voire des Communautés avant de se lancer mutuellement des anathèmes.

Je répéterai aussi pour la dix millième fois qu'il faut que l'on réfléchisse encore aux aides accordées par la Commission

communautaire française dans le cadre de la solidarité intrafrancophone. Même si l'on bénéficie de 5 millions d'€ qui proviennent d'un geste de la Région wallonne, la Commission communautaire française a donné plus que son dû. Je ne referai pas le fastidieux effort de réexpliquer les différentes clés de répartition. Je ne remets pas non plus en cause les Accords de la Saint-Quentin mais l'évolution des clés de répartition, c'est un autre problème. Même M. Gosuin a repris cette argumentation en commission. Par la force des choses, on prendra peut-être conscience dans les hautes sphères de cette nécessité. Car, enfin, nous ne tiendrons plus longtemps sans un geste de part et d'autre. La trésorerie a fondu, le budget est en déficit. Devons-nous rester dans la posture du mendiant ? Devons-nous accepter la pénurie pour nos secteurs ? Je terminerai en rappelant que nous voterons le budget et que nous demandons un refinancement de notre institution. Je me suis permis d'attirer votre attention sur certains problèmes existants. J'espère que vous tiendrez compte des propositions d'ajustements budgétaires pour le mois de juin. Par ailleurs, je vous remercie déjà pour les réponses que vous apporterez aux questions posées au cours de cette intervention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). - Mon intervention, dans le cadre de cette discussion générale, sera plus ciblée puisqu'elle porte sur l'avenir des Assises de l'ambulatoire, sujet que vient d'aborder la chef de groupe Ecolo. Ce sujet suscite une grande inquiétude tant dans les rangs des parlementaires que dans ceux du secteur concerné, parmi les acteurs de terrain, dans les centres d'action sociale globale, les centres de planning familial, au sein des services d'aide à domicile, de l'association des ergothérapeutes, des coordinations de soins et services d'aide à domicile, des services de soins palliatifs continués, des services de santé mentale, des initiatives d'habitations protégées, des services en toxicomanie, des maisons médicales, des services d'accueil téléphonique, parmi les médecins généralistes.

Si j'énumère tous ces acteurs, c'est pour montrer l'importance du travail qu'ils ont réalisé et la difficulté du défi que constituait le souci de rassembler tous ces acteurs autour d'une même table pour examiner un même projet de réflexion et prendre conscience de la richesse des démarches qu'ils avaient entamées. Visiblement, cela ne semble pas poser problème au gouvernement d'abandonner ces efforts réalisés sur plusieurs années. Rappelons que les Assises de l'ambulatoire social-santé, dont l'initiative avait été prise sous la législature précédente, sont un processus de réflexion et de concertation constructives qui a été porté par les associations et les fédérations des secteurs social-santé de la Commission communautaire française, avec des membres du gouvernement et de l'administration. Pour rappel, s'inscrivent dans le travail ambulatoire les services et les associations qui participent au maintien des citoyens dans leur milieu de vie, en s'appuyant d'abord sur leurs ressources propres et en favorisant la prise en compte de l'utilisateur, considéré dans sa globalité et dans ses liens sociaux.

Lors du colloque des Assises de l'ambulatoire des 5 et 6 novembre 2003, trois thèmes furent au centre de l'attention, à savoir l'évaluation, l'accueil et la transversalité. Ce colloque, en tant qu'étape cruciale dans le processus des Assises, fut l'occasion pour les divers partenaires d'échanger des expériences, d'établir des synergies, de confronter les thèmes choisis à l'évolution de la demande socio-sanitaire et d'approfondir la réflexion.

Le processus des Assises a ainsi été à l'origine d'une démarche originale, par la mise en place d'un dispositif de concertation. Plus précisément, est ressortie des Assises la nécessité, pour les partenaires, de travailler avant tout sur le thème de l'évaluation et ce, de façon intersectorielle.

Une recherche-action sur cette notion complexe a ainsi débuté dès janvier 2005. Un rapport final relatif à cette étude devait arriver entre les mains des parties concernées pour le 30 novembre 2005 et ouvrir le champ au débat et aux échanges en la matière dès 2006.

Toutefois, notamment sur la base de la lettre d'information du 30 novembre dernier du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), il apparaît que l'avenir de ce processus de concertation soit fortement compromis. Le document signale en effet : "quant au processus des Assises de l'ambulateur, auquel adhère l'ensemble du secteur associatif subventionné social-santé concerné, sa survie est actuellement compromise". Il s'agit de poser un certain nombre de questions face à la démarche adoptée par le gouvernement.

Qu'en est-il des moyens dégagés dans le budget de la Commission communautaire française pour que puisse perdurer ce processus de réflexion et de concertation ? Aucune allocation budgétaire ne semble en effet avoir été affectée à ce projet. Qu'en est-il exactement ? Il serait en effet tout à fait regrettable que ce projet de recherche entamé depuis trois ans et devant aboutir dans deux ans ne soit pas financé et ce, d'autant plus que l'attente des secteurs social et de la santé est grande en la matière.

Je me permets d'insister. Ce projet est sur la bonne voie, d'après les échos que nous pouvons en avoir, et satisfait les divers acteurs de terrain. En cas d'arrêt du processus, on imagine la déception des diverses fédérations de services sociaux qui envisageaient de poursuivre ce travail d'envergure en 2006 et, notamment, de concrétiser au sein des différents secteurs les réflexions et conclusions relatives à l'évaluation.

En outre, dans le cas où aucun budget ne serait alloué à la poursuite des Assises, ne pensez-vous pas qu'il aurait été hautement préférable de réduire quelque peu le budget, étant donné les difficultés financières de la Commission communautaire française, que nous reconnaissons, plutôt que d'éliminer purement et simplement ce dossier ? Quelles sont les raisons ayant motivé ce choix ?

Enfin, l'allocation budgétaire 33.01 de la division 23 (Affaires sociales) - relative à des subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et du troisième âge d'un montant de 500.000 € et destinées à "soutenir des initiatives sociales récurrentes et des expériences novatrices en matière d'action sociale" - ne pourrait-elle pas être utilisée pour financer la poursuite de ce projet ?

Cette allocation budgétaire est-elle bien celle qui permettra de financer les organismes représentatifs de l'action sociale et de la famille, selon le décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à ce secteur, et adopté le 27 mai dernier par notre Parlement ? Quel sera le montant des subventions octroyées à ces fédérations ?

Espérons que vous pourrez, dans votre réponse, nous rassurer et surtout rassurer les acteurs concernés quant aux possibilités de mener à bien cette mission.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR). - Je souhaiterais parler de l'article budgétaire 11.11.43.20, en m'adressant à Mme la ministre Dupuis. L'année dernière déjà, lors de l'exposé relatif au budget 2005, vous nous annonciez la création des maisons locales des cultures et de la cohésion. Un budget de 20.000 € avait été accordé au démarrage de ce projet.

Le manque de visibilité ou les difficultés afférentes au démarrage de ce projet ne nous ont pas permis de percevoir les projets qui ont été soutenus, mettant en exergue la multiculturalité et le travail de terrain pendant l'année 2005.

En outre, le budget 2006 prévoit, cette fois, un soutien important de 200.000 € aux maisons locales des cultures et de la cohésion sociale, ce qui, selon vous, permettra au projet de prendre son réel envol !

J'ai vaguement l'impression que cet envol est difficile et que derrière la présentation d'un beau projet sur papier, se cache une espèce de mirage. J'en reviens, dès lors, à la question posée en commission et à laquelle aucune réponse n'a été véritablement donnée. Quel a été le bilan pour l'année 2005 ? Certains, dont je suis, se demandent encore quelle est la différence entre ce projet des maisons locales des cultures et les centres culturels existants ou les foyers culturels.

Parmi ceux qui existent déjà, certains fonctionnent relativement bien.

A l'heure actuelle, ce que vous avez expliqué, c'est que les deux maisons qui se mettent en place se trouvent l'une à Molenbeek et l'autre à Saint-Gilles et, comme vous l'affirmez, elles ne se limiteront pas seulement aux communes où elles sont situées. Pourriez-vous nous réexpliquer cela de manière pratique ? En effet, c'est quelque peu difficile à comprendre.

Comment ces maisons ont-elles été choisies ? Si je me réfère aux débats relatifs au vote du budget de l'année précédente, vous avez affirmé que des structures déjà existantes seront labellisées comme "maison locale des cultures". Vous aviez dit que "cette reconnaissance se fera sur la base de critères d'activités, d'intégration des projets dans une philosophie d'échanges culturels et de pertinence en termes d'impact sur le terrain local des communes." Cet exercice a dû être fait lors du choix des maisons de Saint-Gilles et de Molenbeek. Quels ont été les critères objectifs pour permettre une reconnaissance sur la base de critères d'activités ou d'intégration des projets ? Surtout que, d'après certains collègues, il semblerait qu'il y existe également au niveau communal des budgets octroyés dans ce domaine. Cela ne fait-il pas double emploi ?

Par ailleurs, quels ont été les organes qui ont permis de choisir une maison des cultures à Saint-Gilles ou Molenbeek et non pas à Schaerbeek ou Evere ? Les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale étaient-elles au courant de la création de ces maisons ? Quelle campagne d'information a été faite à leur égard ?

Pour conclure et comme vous l'avez dit en commission, ce projet contribuera à développer les ressources créatrices des habitants de quartier comme lieux d'échanges interculturels des diversités présentes dans les communes.

Mais dans une commune comme Saint-Gilles, par exemple, où sont représentées plus de 150 nationalités, je me pose une question. Comment faire pour arriver à une répartition équilibrée des activités ou des expositions que vous avez évoquées afin que chaque grand courant culturel puisse être équitablement représenté ?

Madame la Ministre, je salue votre initiative sur le plan des principes mais en ce qui concerne sa mise en œuvre, j'émet quelques réserves et j'attends avec impatience vos réponses à ce sujet.

Je souhaitais également intervenir sur les divisions 11 et 28 du ministre Kir mais il ne me semble pas présent.

M. le Président.- Vous pouvez le faire, Madame Teitelbaum. De toute façon, c'est Mme Evelyne Huytebroeck qui répondra au nom de l'ensemble des ministres et elle s'organisera afin que toutes les concertations relatives aux réponses lui soient fournies à temps afin de donner sa réponse cet après-midi.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Concernant la division 11, lors des débats précédant le vote relatif au budget pour l'année 2005, le ministre Emir Kir avait affirmé, pour ce qui concerne le programme 2 de la division 11, Sports et Jeunesse, que les montants inscrits au budget 2005 sont identiques à ceux de l'initial.

Lors des débats afférents au budget 2006, vous avez en quelque sorte fait un "copier-coller" de l'année précédente. Pour ce qui concerne le programme 2 (activité 2) de la division 11, Sports et jeunesse, le budget initial 2005 n'a pas été ajusté. De même les montants, inscrits au budget 2006, quant à eux, sont identiques à ceux de l'initial 2005 ?

Je voulais exprimer toute ma surprise face au sens de l'innovation et à l'esprit d'initiative dont fait preuve M. Emir Kir. Il y a peu à en dire puisque chaque année ressemble à l'autre.

L'année passée, j'abordais le budget pour la première fois en tant que députée. Je trouvais cela chinois, surtout en ce qui concerne la division 11. Cette année, je trouve cela décevant et monotone.

Je voudrais mettre également l'accent sur le point suivant. Lors des débats en commission, le ministre avait dit qu'il fallait mettre en exergue un élément fondamental en matière de pratique sportive : la lutte contre le racisme et les discriminations. Il a ensuite rejeté toute initiative de la majorité, dont acte. Nous attendons de voir car les problèmes n'ont guère diminué sur le terrain, c'est le moins que l'on puisse dire. Je ne vois rien ici qui permettrait de remédier à la situation.

Quant à la division 28 concernant les équipements sportifs, on constate une augmentation importante des subsides pour les infrastructures privées qui passent de 153.000 € à 237.000 €, ainsi qu'un financement des rénovations des premières infrastructures construites au Centre sportif de la Woluwe qui passe de 17.000 € à 45.000 €.

Quelles seront les infrastructures privées visées par cette augmentation ?

En ce qui concerne la délocalisation du centre de prêt de matériel sportif de la Région de Bruxelles-Capitale vers la Région wallonne dont il avait été question en commission, je voudrais vous demander quand cette association bruxelloise remplaçant ce centre verra-t-elle le jour ? Faudra-t-il attendre un nouveau refinancement de la Commission communautaire française ?

M. le Président.- La parole est à Mme Souad Razzouk.

Mme Souad Razzouk (MR).- Je suis très ennuyée car je ne sais plus qu'ajouter, la majorité ayant déjà dit pas mal de choses. Je me joins donc au chœur de la majorité.

Je me fais ici, au travers de cette intervention, la porte-parole de l'ensemble des secteurs sociaux dont M. Kir a la charge et plus particulièrement des centres de planning familial de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le résultat des négociations budgétaires a surpris ce secteur et les centres de planning familial au plus haut point et j'entends relayer leurs revendications. Et pour cause, M. Kir s'est engagé publiquement, dès le début de la législature, que ce soit lors de son intervention au Conseil consultatif ou devant la commission des Affaires sociales du Parlement de la Commission communautaire française, à financer les centres de planning familial. Cet engagement, a encore été réitéré lors de différentes rencontres avec des responsables de ce secteur.

Il est vrai que l'ensemble des secteurs sociaux dont il a la charge perd près d'un million d'€ lors du 2^e ajustement par rapport au budget 2005 initial. Le budget 2006 est, lui aussi, loin d'être réjouissant puisqu'il n'augmente que très modérément

- uniquement l'indexation, à politique inchangée. Ce triste état de fait nous mène au constat suivant. Soit M. Kir est un très mauvais négociateur, même s'il est vrai que c'est un peu moins le cas en matière de sport, soit il ne cerne pas l'utilité de ce secteur et a laissé filer une partie de ce budget sans en réaliser les conséquences.

Par ailleurs, j'ai fort bien relevé le fait que cette manne financière passe directement dans le secteur des personnes handicapées. Mais il s'agit ici de choix entièrement politiques sur lesquels je ne souhaite pas polémiquer. Le secteur des personnes handicapées a des besoins à combler et je ne mets absolument pas en cause ce choix nécessaire. Je pense seulement que la politique est souvent une question d'arbitrage, où des choix doivent s'opérer, même s'ils sont parfois difficiles. Il n'en demeure pas moins que les centres de planning familial ont un besoin urgent de financement pour pouvoir mener à bien leur travail et que leur place au sein de notre société est primordiale.

Un bref rappel du rôle des centres de planning familial me paraît, à cet égard, essentiel. Je citerai les chiffres sans m'y attarder.

Ces centres de planning familial permettent un accueil et une information sur toute question, tout problème concernant la vie affective et sexuelle. Ils organisent également des consultations médicales, psychologiques, sociales, conjugales et juridiques.

Des équipes pluridisciplinaires de planning familial réunissent médecins, psychologues, travailleurs sociaux, juristes et conseillers conjugaux. Certains centres offrent également des services de médiateurs familiaux.

En outre, ces centres organisent des animations de groupes en matière d'éducation sexuelle et affective. Enfin, ils proposent une aide et une formation en cas de grossesse non désirée.

Madame Mouzon, je reviens à vous. Vous avez l'art de faire de l'opposition dans la majorité. Vous avez effectivement cité les différents plannings. Vous vous adressez à un ministre socialiste en lui disant : "Cela ne va pas !" Vous allez quand même voter le budget ! Il faut savoir ce que vous voulez. Je ne vais pas me répéter.

Bon, nous sommes toutes les deux d'accord. M. Kir a donc un problème de genre ? C'est que Mme Mouzon et moi-même avons une politique sociale du type Vénus tandis que lui aurait plutôt une politique du type Mars, ce qui explique certainement l'augmentation conséquente dans le domaine sportif.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- On ne fait pas le budget de la Commission communautaire française comme on fait un horoscope !

Mme Souad Razzouk (MR).- Je me fais en plus applaudir par Mme Dupuis. C'est fort.

Mme Caroline Persoons (MR).- Mais ce n'est pas un horoscope, Madame Mouzon, voyons, c'est littéraire.

(Rires et colloques)

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Cessez de croire que personne ici ne sait ce que font les centres de planning et ne me faites pas un long discours à ce sujet. Passons aux vrais problèmes.

M. le Président.- Madame Razzouk, vous avez le droit de défendre votre point de vue, et vous avez encore cinq minutes pour le faire. Poursuivez.

Mme Souad Razzouk (MR).- Tout doit être fait pour essayer de limiter ces drames personnels. Il faut sans cesse améliorer et renouveler l'information et l'accès à la contraception.

Madame Mouzon, je termine l'explication des missions des plannings. Si vous les connaissiez tellement bien, pourquoi n'avez-vous pas mis en avant le fait qu'ils ont besoin d'aide ? Il faudrait pouvoir leur accorder notre écoute.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je l'ai fait ou je ne l'ai pas fait ? Tout à l'heure, vous me reprochiez d'avoir mis le problème en évidence, en tant que membre de la majorité, et maintenant vous dites que je ne l'ai pas fait.

Mme Souad Razzouk (MR).- C'est peut-être simplement parce que c'est ma première législature et que j'apprends. Je me dis que c'est étrange que la ministre socialiste ne réponde pas.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Voilà, vous apprenez ! C'est bien ce que je dis. Vous apprenez mais nous, nous connaissons. Alors, s'il vous plaît...

M. le Président.- Madame Razzouk, puis-je vous conseiller, si vous ne voulez pas être interrompue, de ne pas interpellier directement quelqu'un d'autre. Sinon, ce sera très difficile.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est Mme Mouzon qui l'a coupée !

M. le Président.- Je vous en prie. J'ai bien suivi le débat et je crois qu'on s'est bien compris. Poursuivez, Madame Razzouk. Évitez les provocations pour échapper aux répliques.

Mme Françoise Dupuis, ministre.- Avouez que nous avons deux excellentes Vénus !

Mme Souad Razzouk (MR).- En conclusion, vu l'importance des centres de planning familial mais aussi des autres secteurs sociaux tels que les centres d'action sociale globale (CASG), les maisons d'accueil ou les soins à domicile, je me permets de vous demander de prévoir de nouvelles entrevues avec les responsables du secteur.

Je vous annonce qu'en tant que présidente de la commission des Affaires sociales, je vais inviter les membres de ces secteurs et j'espère avoir l'accord du ministre - comme il dit souvent oui, il ne me dira pas non!

(Rires)

L'idée, ce n'est pas de les rencontrer, malgré qu'ils soient très sympathiques, ni de les écouter car ils sont eux-mêmes des spécialistes de l'écoute, mais de pouvoir leur donner des moyens financiers pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Julie Fizsman.

Mme Julie Fizsman (PS).- Je voudrais, au nom du groupe PS, revenir sur vos déclarations concernant la migration de l'administration de la Commission communautaire française vers les logiciels libres.

M. le Président.- Un grand dada de M. Cerexhe.

(Rires)

Mme Julie Fizsman (PS).- Le nouveau logiciel de calcul d'aide aux subventions, comme celui rendu nécessaire par la réforme du droit budgétaire et comptable sont tous les deux envisagés en suite libre. Et ce, dans le respect de la résolution votée par notre Parlement sous la législature précédente. Pas par moi mais par le Parlement.

Rappelons le combat de longue haleine mené par le groupe socialiste en faveur de cette migration de l'administration vers les logiciels libres.

En effet, à l'heure du rejet de la directive défendue par la Commission européenne visant à autoriser le brevetage des logiciels, cette décision de la Commission communautaire française est véritablement un signe de solidarité avec les partisans des logiciels libres. Si nous défendons ces derniers, c'est en raison de leur caractère gratuit. Les problèmes financiers de la Commission communautaire française ont suffisamment été soulignés. Il est, dès lors, utile d'envisager toutes les solutions possibles. Mais, au-delà de ce caractère gratuit du logiciel "libre" par opposition au logiciel "propriétaire", il s'agit de remettre en cause la légitimité accordée au modèle classique de la propriété intellectuelle. Ceci marque donc une rupture avec l'hégémonie des économiquement forts.

Par cet acte symbolique, la Commission communautaire française se pose ainsi en protectrice du bien commun informationnel. Soulignons enfin que, derrière cette bataille du logiciel libre, se déroule aussi un conflit englobant aussi bien la recherche médicale, la musique, la biodiversité que l'information. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre-Président du gouvernement, je vous félicite au nom de mon groupe d'être l'artisan de cette révolution du système informatique de la Commission communautaire française et j'aimerais vous demander si vous avez déjà une idée plus précise du calendrier de sa mise en oeuvre.

(Rires)

M. le Président.- Merci, Madame Fizsman. Le logiciel libre représente le véritable dada du ministre-président du gouvernement et vous avez raison de lui rendre hommage.

La parole est à Mme Nathalie Gilson.

Mme Nathalie Gilson (MR).- Dans la foulée des différentes remarques émises par mes collègues du groupe MR, je voudrais mettre l'accent sur certains points de l'ajustement 2005 et du budget 2006. Je m'intéresserai surtout à la politique de l'aide

aux personnes et, plus particulièrement, aux centres d'action globale et à la cohésion sociale.

Toutefois, je commencerai par une remarque concernant la politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique. J'épingle que, fort heureusement, le montant alloué à cette politique en 2006 ne diminue pas. Le montant prévu initialement en 2005 était de 40.000 €. A l'ajustement, il a malheureusement été ramené à 9.000 € mais pour 2006 le montant prévu remonte donc à 40.000 €.

Dans le justificatif du budget 2006, je remarque que ce montant de 40.000 € sera affecté à l'élaboration de diverses études en la matière mais cette justification reste assez vague. Un autre document mentionne la volonté de promouvoir l'accès à l'emploi de personnes d'origine et de nationalité étrangères dans la fonction publique. Or, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de maintenir l'égalité entre hommes et femmes. Sans nier l'importance qu'il faut accorder à l'égalité des chances pour toute personne, quelle que soit son origine, il faut en effet éviter que l'égalité entre hommes et femmes ne soit diluée dans l'égalité des chances en général. Pour l'ajustement 2005, je déplore cette réduction à 9.000 € et la non-consommation de crédits qui en est le corollaire. Je ne vois pas comment vous pouvez la justifier alors que vous avez disposé d'une année budgétaire entière aux commandes du Gouvernement de la Commission communautaire française.

J'en viens maintenant à l'action sociale. Je regrette la stagnation des moyens alloués à l'aide aux justiciables et, comme l'a dit ma collègue Souad Razzouk, aux plannings familiaux. En ce qui concerne les services d'aide aux justiciables, je déplore vraiment le statu quo des subventions. Par ailleurs, je regrette également que le gouvernement ne prévoie pas d'agréer "SOS Viol" même si, dans ses explications en commission, il s'est engagé à soutenir les initiatives de cette association et à ne pas réduire ses subventions. Il me semble nécessaire d'examiner la possibilité d'agréer "SOS Viol", de stabiliser ainsi davantage son action et de la pérenniser.

Permettez-moi de m'attarder quelque peu sur la situation des centres de service social et d'action sociale globale, les fameux CASG. Ils sont au nombre de dix. L'an dernier, à la suite d'une demande de leur fédération, six CASG se sont vu octroyer deux mi-temps et deux autres ont bénéficié de deux temps pleins. C'était dans le cadre du budget de fonctionnement récurrent

Les deux CASG qui n'ont pas reçu de moyens supplémentaires n'ont toujours pas reçu de justification de cette discrimination. Ils n'ont reçu ni un mi-temps, ni un plein temps. Pourquoi ne pas avoir donné un mi-temps à chaque CASG plutôt que deux temps pleins aux uns et rien du tout aux autres ? Dans l'ajustement, vous diminuez l'allocation budgétaire de 58.000 € alors qu'était apparu ce problème de non-octroi des deux mi-temps demandés. Dans le budget 2006, les CASG bénéficient d'une augmentation de 178.000 € par rapport au budget 2005 ajusté. Mais cette augmentation ne permettra toujours pas de répondre à la demande de la fédération d'octroyer les fameux deux mi-temps minimum à chaque CASG.

Je me réjouis de l'augmentation des subventions aux maisons d'accueil. Selon les réponses données par le cabinet du ministre en commission, les 7.804.000 € figurant au budget 2006 ont été calculés par l'administration de la Commission communautaire française. Ils correspondent, nous a-t-on dit, aux besoins réels du secteur, et tiennent compte, notamment, de l'indexation des rémunérations du personnel. Le montant de cette allocation me semble quand même disproportionné par rapport à la faible augmentation, voire au statu quo, des subventions dans d'autres secteurs tout aussi importants.

Concernant les subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politique d'action sociale et de famille, le décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 1996 organisant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes a élargi les possibilités d'agrément de ces institutions. Je reconnais bien sûr le travail capital que représente la médiation de dettes mais je regrette que cette ouverture des possibilités d'agrément aboutisse à une multiplication d'intervenants. Soit. Pourquoi pas ? Mais attention quand même. Cela viendra surtout grever le budget de la Commission communautaire française. Il faudra désormais financer la formation du personnel des institutions de médiation de dettes qui seront nouvellement agréées alors que nous aurions sans doute pu continuer à fonctionner avec les institutions existantes en utilisant plutôt ces 30.000 € que vous prévoyez au budget pour engager une personne supplémentaire dans une des institutions existantes. L'arrêt d'application du décret modifié sur les institutions de médiation prévoit, pour tous les services, non seulement une formation de base mais aussi une formation continuée. Je m'inquiète de voir ce montant de 30.000 €, présenté cette année, augmenter d'année en année, vu le nombre d'agréations que l'on est supposé prévoir via ce décret.

Je désapprouve sévèrement la réduction des crédits pour les subventions aux services d'aide aux familles. Je ne peux pas me satisfaire des justifications sur la non-consommation des crédits et les problèmes administratifs des uns et des autres. Il s'agit ici d'un secteur crucial pour la conciliation entre la vie privée et professionnelle et, même si globalement, je suis pour la contention des dépenses, j'espère quand même vous voir venir avec un ajustement 2006 pour cette allocation budgétaire

Concernant les subventions aux services d'accueil de jour des personnes âgées, là, c'est à pleurer. Ils avaient seulement 79.000 € et ils devront continuer à s'en contenter. Alors que notre population vieillit. C'est très triste de voir le manque de moyens consacrés à ce type de structure. En outre, vous parlez d'un nouveau centre d'accueil au sein de la cité de logements sociaux "Versailles" alors que les subventions prévues pour 2006 ne sont pas augmentées en conséquence. Ne s'agit-il donc pas d'une déclaration d'intention pure et simple ?

Passons maintenant à la cohésion sociale. D'abord une question de principe. Il est dommage que M. Charles Picqué ne soit pas là. L'arrêt d'application imposerait aux communes de constituer des a.s.b.l. pour pouvoir bénéficier des subsides pour la coordination de la cohésion sociale.

Mme Dominique Braeckman a soulevé le problème que les associations ne comprennent pas toujours.

M. Jacques Simonet (MR).- Je vous signale qu'une commission du Parlement régional bruxellois vient d'entamer ses travaux.

M. le Président.- Monsieur Simonet, je suis intervenu auprès du service du greffe régional pour leur rappeler qu'il n'avait pas à organiser une commission aujourd'hui. Je n'étais pas au courant de cette réunion, j'ai appris aujourd'hui qu'elle se tenait.

Mme Nathalie Gilson (MR).- Puis-je m'interrompre ici et reprendre mon intervention cet après-midi ?

M. le Président.- Vous pouvez le faire si c'est votre choix mais vous pouvez également continuer. Je vous propose de terminer. Nous sommes encore maîtres de nos travaux !

Mme Nathalie Gilson (MR).- Le fait que la coordination prendra une part importante du budget est perçu négativement.

Mais il s'agit d'abord d'une question de principe. Auparavant, en matière de politique de cohabitation et d'intégration, la coordination des projets était confiée à un service communal au sein de l'administration.

Dans le nouveau système qui sera imposé par l'arrêté d'application, il faudra détacher des fonctionnaires communaux dans l'a.s.b.l. communale. Du point de vue du conseil communal, le contrôle démocratique sera amoindri. Car le conseil d'administration d'une a.s.b.l. n'est pas toujours, voire jamais, constitué selon la représentativité de groupes politiques locaux, et une assemblée générale se réunit moins souvent qu'un conseil communal. Par exemple, si l'a.s.b.l. décide de l'octroi des subsides et retient tel ou tel projet, la discussion de ces décisions peut très bien ne pas aller au-delà des instances de l'a.s.b.l., voire de son conseil d'administration, ce qui limite le débat, le contrôle et la transparence.

La majorité politique du moment est généralement surreprésentée dans l'a.s.b.l. et à son conseil d'administration. Je ne pense pas, contrairement à ce que M. Picqué nous a dit en commission, que le contrôle qui pourra s'exercer par le Parlement de la Commission communautaire française et ou par la surveillance et l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé palliera l'absence du contrôle démocratique direct qui devrait normalement être exercé par le conseil communal.

M. le Président. - Madame Gilson, je dois vous demander d'en arriver aux conclusions car vous avez largement dépassé les dix minutes.

Mme Nathalie Gilson (MR). - Pour en venir aux montants, quand le fameux décret sur la cohésion sociale a été voté, une des justifications importantes a été de remédier au saupoudrage des subsides entre différentes a.s.b.l. et de créer une véritable politique de cohésion sociale. Or, dans le budget qui nous est soumis, on constate plutôt que les montants consacrés auparavant à la cohabitation sont augmentés pour financer, d'une part, la cohésion sociale et, d'autre part, des projets qui s'éteindront tôt ou tard mais auxquels on ne peut pas couper le robinet d'un coup. Il s'agit des subventions transitoires pour

compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale pour 427.000 €. Nous avons demandé des informations en commission à ce sujet mais l'annexe ne nous donne aucune liste des projets subsidiés.

Donc, pour l'instant, il n'y a aucune transparence dans ce projet de cohésion sociale. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, globalement, on va dépenser plus qu'avant alors qu'on avait voulu rationaliser. Nous serons vigilants.

(Applaudissements sur les bancs MR)

CLÔTURE

M. le Président. - Merci, Madame Gilson. Nous suspendons nos travaux pour cette matinée. Nous les reprendrons à 14h30, avec une seule question d'actualité - Mme Véronique Jamoulle ayant retiré la sienne -, celle de M. Michel Colson adressée à M. Kir. Il reste encore trois inscrits, Mme Lemesre, M. de Patoul et Mme Persoons, à la suite desquels Mme Huytebroeck répondra au nom du gouvernement.

La séance est suspendue à 13h09.

Membres du Parlement présents à la séance :

Mmes Bouarfâ, Braeckman, Caron, MM. Chahid, Colson, De Coster, Mme de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, Delpérée, de Patoul, Diallo, Doukeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, M. Lahlali, Mme Lemesre, M. Madrane, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Simonet, Mme Teitelbaum, M. Vervoort, Mme Vyghen.

Membres du gouvernement présents à la séance :

M. Cerexhe, Mmes Dupuis, Huytebroeck, M. Kir.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

*Vendredi 25 novembre 2005***Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles**

Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [40 (2005-2006) n° 1]

Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [38 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [41 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [39 (2005-2006) n° 1]

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [45 (2005-2006) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [43 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [46 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [44 (2005-2006) n° 1]

Présents : MM. Stéphane de Lobkowicz (supplée M. André du Bus de Warnaffe), Christos Doukeridis (président), Mmes Julie Fiszman, Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Alain Zenner.

*Jeudi 1^{er} décembre 2005***Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles**

Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [40 (2005-2006) n° 1]

Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [38 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [41 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [39 (2005-2006) n° 1]

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [45 (2005-2006) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [43 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [46 (2005-2006) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 [44 (2005-2006) n° 1]

Présents : MM. Jacques De Coster (remplace M. Mahfoudh Romdhani), Stéphane de Lobkowicz (remplace M. Francis Delpérée), Christos Doukeridis, Mme Julie Fiszman, MM. Didier Gosuin, Denis Grimberghs (remplace M. André du Bus de Warnaffe), Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Eric Tomas, Rudi Vervoort, Alain Zenner.

ETAT DE L'ARRIÈRE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS (ART. 22.5)

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Proposition de décret portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Didier Gosuin, Philippe Pivin et Alain Zenner [16 (2004-2005) n° 1]

Visite du bâtiment de l'administration de la Commission communautaire française (rue des Palais)

Examen du rapport annuel du CGRI

Proposition de résolution relative aux négociations de l'Accord général sur le Commerce des Services au sein de l'OMC et à la proposition de directive sur les services dans l'Union européenne, déposée par Mmes Véronique Jamoulle, Julie Fisman, M. Alain Daems, Mmes Céline Delforge et Julie de Groote [35 (2004-2005) n° 1]

Proposition de résolution relative à la participation de la Commission communautaire française à la Journée nationale et mondiale de lutte contre l'Homophobie, le 17 mai, déposée par Mmes Olivia P'tito et Véronique Jamoulle, M. Josy Dubié, Mmes Marion Lemesre et Viviane Teitelbaum [50 (2005-2006) n° 1]

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Néant

Commission de la Santé

Proposition de résolution visant à garantir la prise en charge et le suivi des patients atteints par la tuberculose, déposée par MM. Serge de Patoul, Mahfoudh Romdhani et Paul Galand [8 (2004-2005) n° 1]

Proposition de décret modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, déposée par Mme Caroline Persoons et M. Willem Draps [21 (2004-2005) n° 1]

Proposition de résolution relative à la lutte contre l'Hépatite C, déposée par Mmes Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, MM. Didier Gosuin et Serge de Patoul [30 (2004-2005) n° 1]

Auditions relatives à l'évaluation des décrets relatifs à l'agrément et aux subventions des services de santé mentale et des services actifs en matière de toxicomanies

Commission des Affaires sociales

Proposition de décret modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, déposée par Mme Caroline Persoons et M. Willem Draps [21 (2004-2005) n° 1]

Commission du Règlement

Proposition de modification du Règlement, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Vincent De Wolf et Didier Gosuin [17 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Vincent De Wolf et Didier Gosuin [18 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, concernant la reconnaissance des groupes politiques suite à une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, déposée par Mme Dominique Braeckman [19 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, déposée par Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Dominique Braeckman [23 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, en vue de créer une commission de concertation avec les francophones des communes de la périphérie bruxelloise, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [24 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, relative au contrôle du Parlement sur les dépenses des cabinets ministériels introduisant un article 79bis au nouveau Chapitre V du Titre IV, déposée par Mmes Françoise Bertieaux, Caroline Persoons et M. Jacques Simonet [29 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement y insérant un article 10bis relatif à la destitution du Président, déposée par Mmes Caroline Persoons, Françoise Schepmans et M. Bernard Clerfayt [34 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française relative aux services individuels rendus par les parlementaires à la population, déposée par Mme Anne-Sylvie Mouzon [37 (2004-2005) n° 1]

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement :

- l'arrêt du 16 novembre 2005 par lequel la Cour annule, à l'article 2, 11°, de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, les termes "étude ou investigation" (164/2005);
- l'arrêt du 16 novembre 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de l'article 45, § 1^{er}, alinéa 2, du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, introduit par l'a.s.b.l. "Fédération des étudiant(e)s francophones" et autres (165/2005);
- l'arrêt du 16 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit qu'en ce qu'il prévoit que le délai de recours prend cours à partir de la date de dépôt à la poste du pli recommandé notifiant la décision, l'article 71 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale viole les articles 10 et 11 de la Constitution (166/2005);
- l'arrêt du 23 novembre 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, introduits par P. Alexandre et autres et par J.-L. Bozet et autres (167/2005);
- l'arrêt du 23 novembre 2005 par lequel la Cour annule les mentions figurant au point 8° de l'annexe IV du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités (168/2005);
- l'arrêt du 23 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 191, 14°, 15°, 15° *quater* et 15° *quinquies*, de la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, tel qu'il était en vigueur pour les années 2003 et 2004, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (169/2005);
- l'arrêt du 23 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 299, 300 et 1429 du Code civil ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, dans l'interprétation selon laquelle le divorce pour cause déterminée conduit à la perte, pour les deux époux, des avantages matrimoniaux constituant des droits de survie mais ne prive pas l'époux contre lequel le divorce a été prononcé du bénéfice des autres avantages matrimoniaux, tels qu'un apport en communauté stipulé dans le contrat de mariage (170/2005);
- l'arrêt du 23 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit qu'en ce qu'il s'applique aux enfants majeurs ayant agi avec fruit en contestation de paternité, l'article 335, § 2, du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution (171/2005);
- l'arrêt du 23 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 82, alinéas 1^{er} et 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 septembre 2002, viole les articles 10 et 11 de la Constitution (172/2005);
- l'arrêt du 30 novembre 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 16, 18 et 22 à 41 du décret de la Région flamande du 16 avril 2004 "relatif au *"Grootschalig Referentie Bestand (GRB)"* (Base de données des références à grande échelle)", introduit par l'a.s.b.l. Fédération des transporteurs par pipeline (173/2005);
- l'arrêt du 30 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 488*bis*, h), § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (175/2005)
- les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 7 avril 2005 insérant les articles 187*bis*, 187*ter*, 191*bis*, 191*ter*, 194*bis* et 194*ter* dans le Code judiciaire et modifiant les articles 259*bis*-9 et 259*bis*-10 du même code, introduits par K. Castermans et autres et par C. Anthonissen et autres;
- la question préjudicielle concernant l'article 3*bis*, § 2, de l'arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 relatif à l'interdiction judiciaire faite à certains condamnés et aux faillis d'exercer certaines fonctions, professions ou activités, inséré par la loi du 4 août 1978 de réorientation économique, posée par le Tribunal du commerce de Namur;
- le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 17 février 2005 modifiant les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, et la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, introduit par L. Lamine et autres;
- les recours en annulation partielle et les demandes de suspension partielle de la loi du 3 juillet 2005 portant modification de certains aspects du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, introduits par E. Rector et autres.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION*

- Arrêté n° 2005 / 393 modifiant le budget pour l'année 2005 par transfert de crédits entre allocations de base de l'activité 21 de la division 11 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005
- Arrêté n° 2005 / 643 modifiant le budget pour l'année 2005 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 21
- Arrêté n° 2005 / 761 modifiant le budget décretaal pour l'année 2005 par transfert de crédits entre allocations du base du programme 0 de la division 5
- Arrêté n° 2005 / 607/04 modifiant le budget décretaal pour l'année 2005 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 21
- Arrêté n° 2005 / 1037/17 modifiant le budget initial 2005 du service à gestion séparée Service bruxellois francophone des Personnes handicapées par transfert de crédits entre articles budgétaires

* Ces documents sont disponibles au greffe du Parlement francophone bruxellois (02 504 96 31).

